

ARS ET DREAL OCCITANIE

Bilan du PRSE 3 Occitanie

Rapport

Réf : CACISO213163 / RACISO04833-04

AMBE/CLD













12/10/2022



ARS ET DREAL OCCITANIE

Bilan du PRSE 3 Occitanie

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Projet de Rapport	13/07/2022	01	A. BERTRAND 	C. LE DEVEHAT 	C. LE DEVEHAT 
Projet de Rapport	29/08/2022	02	A. BERTRAND 	C. LE DEVEHAT 	C. LE DEVEHAT 
Rapport	27/09/2022	03	A. BERTRAND 	C. LE DEVEHAT 	C. LE DEVEHAT 
Rapport	12/10/2022	04	A. BERTRAND 	C. LE DEVEHAT 	C. LE DEVEHAT 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACISO213163 / RACISO04833-04
Numéro d'affaire :	A57972
Domaine technique :	IC06

GINGER BURGEAP Aix-en-Provence,
 1030, rue JRGG de la Lauzière-Les Milles - 13290 Aix-en-Provence
 Tél : 04.42.77.05.15 •
burgeap.marseille@groupeginger.com

SOMMAIRE

Glossaire	4
1. Le contexte d'élaboration du PRSE 3	5
1.1 Le contexte national.....	5
1.2 Le contexte régional	5
1.2.1 Un PRSE 3 sur le nouveau territoire régional.....	5
1.2.2 Une cohérence renforcée avec les autres plans	6
2. La gouvernance du PRSE 3	7
2.1 Le Pilotage	7
2.2 Le Groupe Régional en Santé Environnement.....	7
2.3 L'animation	7
3. Elaboration du PRSE 3	8
3.1 Chronologie du PRSE 3	8
3.2 Ateliers de travail	8
3.3 Consultations sur le projet PRSE 3.....	8
3.4 Appels à projet.....	9
4. Enjeux et Actions du PRSE 3.....	11
5. Bilan du PRSE 3.....	12
5.1 Méthodologie	12
5.1.1 Les acteurs interrogés.....	12
5.1.2 L'élaboration du questionnaire	13
5.1.3 Réalisation des entretiens.....	14
5.1.4 Définition des indicateurs	14
5.1.5 Outil de suivi 6-PO	15
5.2 Bilan des mesures.....	15
5.3 Porteurs des mesures.....	18
5.4 Pertinence du PRSE 3.....	18
5.5 Satisfaction des pilotes	19
5.6 Gouvernance du PRSE 3	21
5.7 Vision Santé Environnement.....	21
5.8 Outils de communication	22
5.9 Appels à Projets	24
6. Perspectives d'amélioration en vue du PRSE 4.....	28
6.1 Des acteurs engagés	28
6.2 Communication et outils numériques 2.0	28
6.3 Une approche par territoire et la mise en réseau des acteurs	29
6.4 Le suivi de la mise en œuvre du PRSE 4	29
Pour conclure.....	30

ANNEXES

Annexe 1. Questionnaires soumis aux acteurs du PRSE 3

Annexe 2. Fiches Bilan

Glossaire

AAP : Appels à Projets

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ARS : Agence Régionale de Santé

CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

CRSA : Conférence régionale de santé et de l'autonomie

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

GRAINE : Réseau Régional de l'éducation à l'environnement

GRSE : Groupe Régional Santé – Environnement

IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé

PNSE : Plan National Santé – Environnement

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PRST : Plan Régional Santé au Travail

R2ESE : Réseau Régional d'Education en Santé Environnement

1. Le contexte d'élaboration du PRSE 3

1.1 Le contexte national

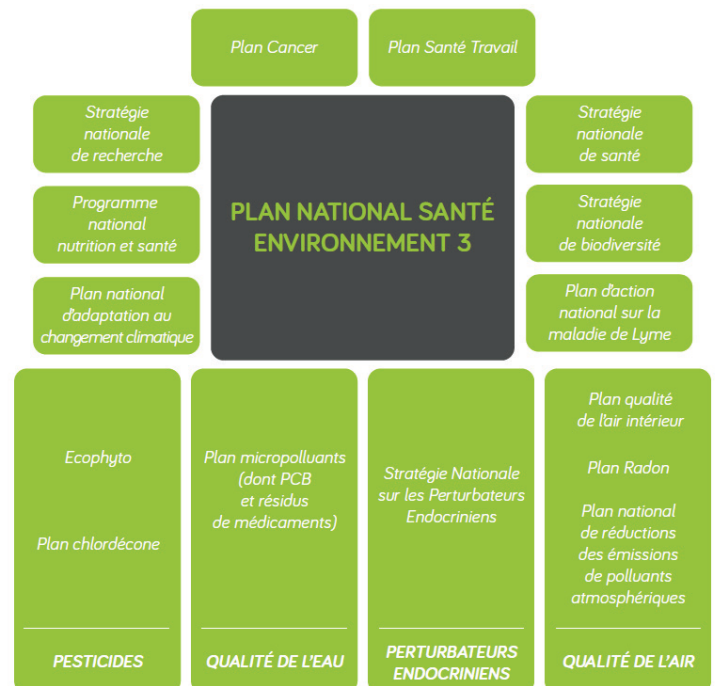
Le Code de la Santé Publique, qui prévoit l'élaboration tous les 5 ans d'un plan national de prévention des risques pour la santé liée à l'environnement, donne un fondement juridique au Plan National Santé Environnement (PNSE).

Etabli pour la période 2015-2019, le 3^{ème} plan (PNSE 3) visait à consolider les progrès déjà accomplis dans les deux premières générations de PNSE, tout en proposant une nouvelle approche de la santé environnementale, à la fois plus forte, plus positive et plus ancrée dans les territoires. Il intégrait le développement de nouveaux concepts scientifiques, notamment celui d'*exposome* qui désigne l'ensemble des expositions à des facteurs environnementaux que subit une personne tout au long de sa vie. Ce nouveau concept induit un enjeu de connaissance de l'impact des facteurs environnementaux sur la santé.

Le PNSE 3 s'est donc articulé autour de quatre grandes catégories d'enjeux, relatifs :

- Aux pathologies en lien avec l'environnement ;
- À la connaissance des expositions, de leurs effets et des leviers d'action ;
- À la recherche en santé environnement ;
- Aux actions territoriales, à l'information, à la communication et à la formation.

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 est venue renforcer le volet santé environnement. Un plan au croisement des politiques publiques en matière de santé et d'environnement. Le PNSE s'articule avec d'autres plans et programmes visant à réduire les facteurs de risques environnementaux.



1.2 Le contexte régional

1.2.1 Un PRSE 3 sur le nouveau territoire régional...

Le Code de la Santé Publique prévoit une déclinaison du PNSE en région, pour mobiliser les acteurs des territoires autour des préoccupations de santé environnementale : le Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

Il n'a pas pour vocation de décliner toutes les actions du plan national : il doit prioriser celles qui répondent aux préoccupations locales et promouvoir des actions propres aux territoires.

En Occitanie, le troisième PRSE (PRSE 3) a été mis en œuvre pour la période 2017 – 2021 sur le nouveau territoire régional issu de la fusion en 2016 des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

En **Languedoc Roussillon**, le PRSE 2 s'était organisé autour de 15 actions organisées en 3 axes :

- Connaître et limiter l'exposition des populations aux risques sanitaires ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Préparer l'avenir : veille sur les risques émergents, information, formation et participation.

Avec l'objectif de donner de la visibilité à la santé environnementale en l'abordant de façon exhaustive, le PRSE 2 de **Midi-Pyrénées**, s'était lui construit à partir des 13 thèmes du PNSE 2 comportant 43 actions et 151 mesures.

Les bilans des PRSE2 des deux anciennes régions ont permis de poser les bases du PRSE 3 et de s'accorder sur l'objectif de construire un plan aux objectifs clairement définis autour **d'un nombre d'actions plus réduit**, et d'en **améliorer le suivi**.

1.2.2 Une cohérence renforcée avec les autres plans

Dès les premiers travaux, les co-pilotes du PRSE 3 ont affirmé la volonté de l'inscrire en complémentarité d'autres plans et programmes déclinés en région sur le champ de la santé environnementale.

- Le plan **ECOPHYTO II**¹ maintient l'objectif du précédent, de réduire l'usage des phytosanitaires de 50% à l'horizon 2025. Son axe 3 « Réduire les risques et les **impacts des produits phytosanitaires** » est celui qui est le plus en interaction avec le PRSE. L'amélioration de la connaissance de la diffusion de phytosanitaires dans l'air est une priorité de la feuille de route régionale.
- Le 3^{ème} **Plan Santé au Travail**² 2016-2020 présente un changement de perspective par rapport au précédent, en mettant l'accent sur la prévention primaire. Le plan régional (**PRST 3**) contient deux actions en lien avec la santé environnementale, visant à prévenir l'exposition des travailleurs à l'amiante et aux produits chimiques.
- Le **Plan micropolluants**³ 2016-2021 vise à **réduire les émissions de micropolluants** pour préserver la qualité des eaux et la biodiversité. Si les 39 actions de ce plan relèvent principalement de l'échelon national, le PRSE prévoit de s'appuyer sur les connaissances et guides méthodologiques qui seront produits dans le cadre national.
- Le **Plan d'action sur la qualité de l'air intérieur** prévoit des actions à court, moyen et long terme pour améliorer la qualité de l'air dans les espaces clos. Leur mise en œuvre est intégrée dans le PNSE3, elles sont en partie déclinées dans l'axe 4 de ce PRSE.
- Le **Programme National Nutrition Santé**⁴, lancé en 2001, a pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Le 4^{ème} programme a été lancé en septembre 2021.
- Le **Programme National pour l'Alimentation**⁵, lancé en 2010, a pour objectif de favoriser l'accès pour tous à une bonne alimentation. Il prévoit notamment des actions de sensibilisation autour de l'agriculture et de l'alimentation durable. Le 3^{ème} programme a été lancé en 2019.

¹ <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>

² https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3_2016-2020_bilan_vok.pdf

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20micropolluants%202016%20-%202021%20pour%20pr%C3%A9server%20la%20qualit%C3%A9%20des%20eaux%20et%20la%20biodiversit%C3%A9.pdf>

⁴ <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/programme-national-nutrition-sante-pnns-professionnels>

⁵ <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-2019-2023-territoires-en-action>

2. La gouvernance du PRSE 3

2.1 Le Pilotage

Le pilotage du PRSE 3 a été mené par les deux services de l'état que sont l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Les mesures ont été majoritairement réparties entre les porteurs de thématiques dans chacune de ces structures.

2.2 Le Groupe Régional en Santé Environnement

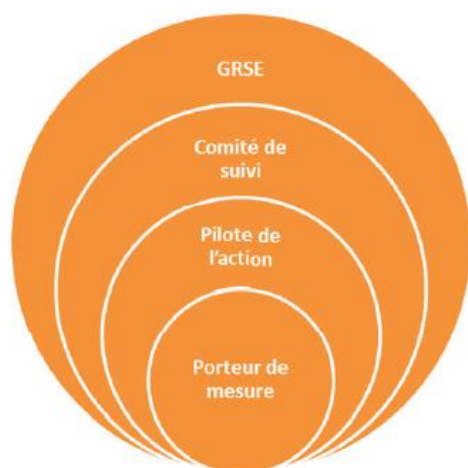
Un Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) rassemblant des partenaires regroupés au sein de 6 collèges : État, collectivités territoriales, associations, salariés, employeurs et représentants du monde économique et personnes qualifiées. Le GRSE associe l'ensemble des acteurs de la région. Il est informé et donne un avis sur l'avancement des actions ; les résultats des évaluations lui sont restitués. Il accompagne la mise en œuvre du PRSE 3. Il est consulté pour toute réorientation éventuelle du programme d'action.

Il a été conçu comme un espace de dialogue, de concertation et d'information des parties prenantes.

La présidence du GRSE a été assurée par le professeur Hélène FENET, responsable du Département d'Enseignement Santé Publique et Environnement à la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'université de Montpellier.

2.3 L'animation

Sous le co-pilotage de l'ARS et de la DREAL, une **équipe d'animation** a guidé et validé pas à pas les travaux. Y ont été associés le Professeur FENET, Présidente du GRSE, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE devenue la DREETS) et les Rectorats de Montpellier et Toulouse. Les co-pilotes institutionnels des ateliers y ont été invités lors des restitutions des ateliers à l'équipe d'animation.



Le **Comité de suivi** s'inscrit dans la continuité de l'Equipe d'animation mise en place pour l'élaboration du PRSE 3. Il est coprésidé par les directeurs de l'ARS et de la DREAL.

Le **pilote d'action** coordonne les mesures d'une même action. Il renseigne le tableau de bord de suivi et rend compte de l'avancement de l'action au comité de suivi.

Pour chaque mesure, un **porteur de mesure** est désigné dans le PRSE 3, pour coordonner les partenaires concernés et veiller à son avancement en conformité avec le calendrier prévu. Il rend compte de l'avancement des travaux au pilote de l'action.

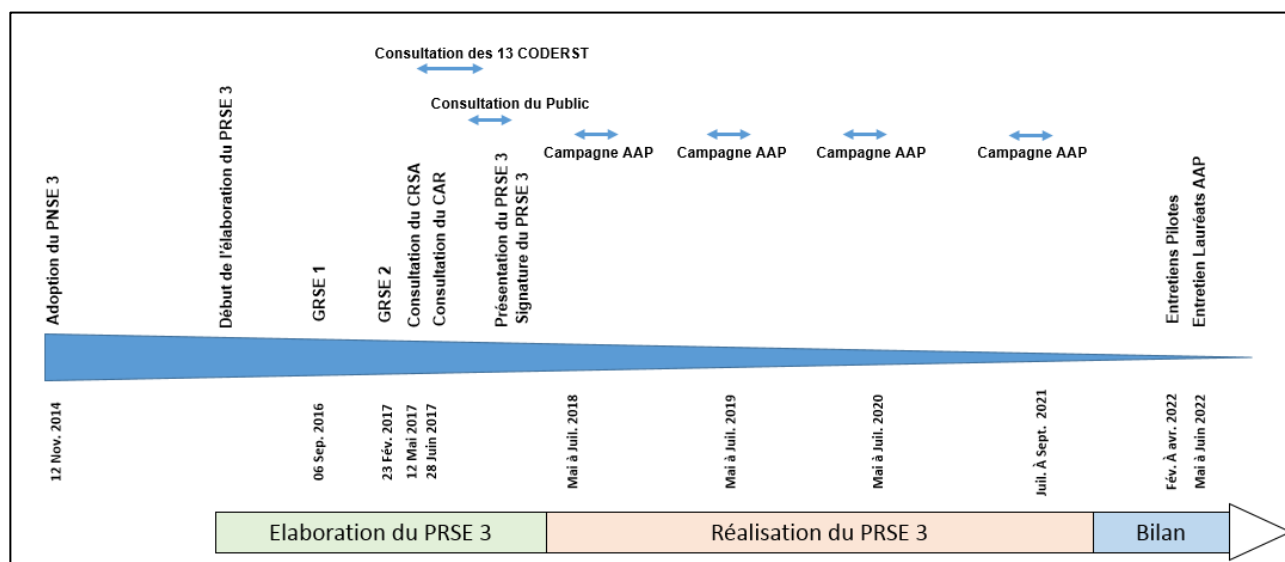
Le réseau régional d'éducation en santé environnement (R2ESE), constitué du **GRAINE** Occitanie (réseau régional de l'éducation à l'environnement) et de l'**IREPS** (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé), assure au quotidien, la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Une plateforme collaborative ouverte en mai 2021 matérialise ce travail : <https://agir-ese.org/>.

La stratégie de faire porter les mesures entre les deux services ARS et DREAL a été retenue par défaut au démarrage du PRSE 3. Il a été difficile de trouver des pilotes d'autres structures (milieu associatif, industries, instituts de recherche).

3. Elaboration du PRSE 3

3.1 Chronologie du PRSE 3

Chronologie du PRSE 3 - Occitanie



3.2 Ateliers de travail

Cinq ateliers ont été mis en place suite à la première réunion du GRSE le 6 septembre 2016, co-pilotés chacun par un binôme différent Etat - Collectivité ou Société civile, et qui ont associé des membres du GRSE et d'autres acteurs particulièrement concernés. Les thématiques retenues comme axe de travail ont été validées par le GRSE :

- Atelier 1 : Eaux - Pesticides et perturbateurs endocriniens ;
- Atelier 2 : Habitat et espaces clos ;
- Atelier 3 : Environnement extérieur ;
- Atelier 4 : Aménagement, urbanisme, transport et santé ;
- Atelier 5 : Développement de la culture en santé environnementale - Connaissance et information sur les risques sanitaires auprès des populations concernées.

Les projets de fiches-action du PRSE 3 ont été présentés au GRSE le 23 février 2017

3.3 Consultations sur le projet PRSE 3

Des consultations ont été organisées :

- Des instances :
 - Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) le 12 mai 2017 ;
 - Pré-Comité de l'Administration Régionale (pré-CAR) le 28 juin 2017 ;
 - 13 Comités Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires (CODERST) de mai à juillet 2017 ;
- Du public :
 - Du 20 juin 2017 au 28 juillet 2017.

Les retours de la consultation ont été traités pour arriver à une version du PRSE 3 qui a été présentée en GRSE le **14 septembre 2017**.

3.4 Appels à projet

Le recours à des appels à projet a également été intégré dans le PRSE 3 pour inciter les acteurs régionaux et les territoires à s'engager dans des actions, notamment innovantes, visant à réduire les expositions environnementales, en leur apportant un financement. Les projets sélectionnés devaient répondre aux enjeux régionaux identifiés dans l'état des lieux et aux objectifs de l'action concernée.

L'objectif des appels à projet (AAP) était de :

- Découvrir, aider, et promouvoir des projets en Santé – Environnement ;
- Participer à la dynamique du PRSE 3 ;
- Encourager des projets duplicables sur le territoire, techniquement reproductibles.

Les premiers appels à projet ont été lancés en 2018 et se sont poursuivis jusqu'à la période 2021 – 2022. Au total ce sont 108 projets qui ont été retenus dans le cadre des AAP du PRSE 3 – Occitanie.

- 30 projets ont été retenus pour l'année 2018 – 2019 ;
- 29 projets ont été retenus pour l'année 2019 - 2020 ;
- 18 projets ont été retenus pour l'année 2020 - 2021 ;
- 31 projets ont été retenus pour l'année 2021 – 2022.



Lors de la première campagne d'AAP, les financements alloués provenaient de l'ARS et de la DREAL. La DRAAF et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) se sont rajoutées lors des campagnes suivantes pour atteindre un montant total sur les 4 campagnes de 1 859 000 €.

Tableau 1 : Synthèse des campagnes AAP

Campagne AAP	Nb de projets retenus (/Nb de projets présentés)	Montant Total des subventions allouées
2018	30 (/98)	375 000 €
2019	29 (/74)	480 000 €
2020	18 (/58)	120 000 €
2021 / 2022	31 (/78)	884 000 €
Total	108	1 859 000 €

L'évaluation des dossiers a été réalisée *a minima* par 2 instructeurs des 4 structures co-financeuses selon plusieurs critères :

- La qualité du projet global ;
- Sa pertinence ;
- Son caractère innovant ;
- Sa rigueur méthodologique ;
- Sa couverture géographique ;
- Sa capacité à décloisonner les approches engagées ;
- La faisabilité du projet ;
- Les moyens d'évaluation du projet.

Dans le cadre de l'appel à projets de 2020, une demi-journée en visioconférence organisée en présence des 4 co-financeurs a permis d'informer les candidats et de répondre à leurs questions.

Afin d'accompagner les lauréats 2021 - 2022, le réseau d'éducation régional d'éducation à l'environnement a organisé une journée de rencontre « Outillez-vous » en février 2022.

4. Enjeux et Actions du PRSE 3

► Une structuration en 4 axes

Les actions proposées par les ateliers ont été regroupées en 4 axes :

- Axe 1 - Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens ;
- Axe 2 - Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé ;
- Axe 3 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs ;
- Axe 4 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos.

Les deux premiers axes sont transversaux.

- L'**Axe 1** traduit la volonté d'agir de façon cohérente et efficace dans toutes les actions d'information et de sensibilisation, avec l'objectif d'amener chaque citoyen à devenir pleinement acteur de sa santé et de son environnement.
- L'**Axe 2** vise à faire évoluer les fondements des prises de décision dans l'action publique. Il répond au constat d'une prise en compte limitée de la santé environnementale dans les projets d'aménagement urbain et dans l'organisation des déplacements.

Les axes 3 et 4 sont de nature plus thématique.

- L'**Axe 3** regroupe plusieurs sources d'exposition dans le milieu extérieur : pollution atmosphérique, pollens allergisants, eau de consommation humaine, maladies vectorielles, anciens sites miniers.
- L'**Axe 4** vise à réduire les expositions dans les espaces clos, aux polluants de nature chimique, biologique ou physique, qui impactent la santé. Trois thèmes ont été prioritaires : la qualité de l'air intérieur, le radon, les risques auditifs liés à l'écoute de musique amplifiée.

5. Bilan du PRSE 3

5.1 Méthodologie

La réalisation du bilan du PRSE 3 – Occitanie a été confiée à GINGER BURGEAP en janvier 2022. Le bilan s'est déroulé de février à juin 2022. Sa première caractéristique est d'être participatif : il s'agit de synthétiser et rendre visible les points de vue et arguments des acteurs afin de constituer un retour d'expérience sur le PRSE 3 et d'envisager les outils et actions qui permettront de pérenniser et de renouveler au mieux leur engagement dans le cadre du PRSE 4.

Ainsi, le bilan a été réalisé selon 3 axes de travail : expériences, autonomie des acteurs, visions du futur.

- Tout d'abord, le bilan a pour objectif de faire le point sur l'expérience des acteurs, sur la méthode employée (mise en place des différentes étapes du plan, dispositifs choisis, outils proposés, etc.), sur les différents supports mis à disposition, que ce soit en termes de communication, d'animation, de correspondants institutionnels ou encore de documents supports distribués ou mis en ligne.
- Il s'agit aussi de saisir les capacités d'action acquises, l'*empowerment* des acteurs, que ce soit en termes d'accès et d'utilisation de l'information reçue ou produite, de compétences acquises, d'engagement, ou encore en termes d'interactions entre les acteurs (réseaux constitués, mobilisation des milieux, circulation d'information ou veille).
- Le troisième aspect concerne davantage les visions du futur, relatives au plan lui-même, aux attentes des acteurs, aux outils à mettre en place, afin d'envisager au mieux les aspects à reconduire ou les innovations, expérimentations, adaptations au contexte, etc.

Le dispositif proposé, pour répondre à ces différents objectifs, s'est centré sur une campagne d'entretiens semi-directifs afin de recueillir des données qualitatives et d'esquisser des tendances ou des éléments émergents.

Un deuxième volet avait initialement été envisagé. Ce volet devait être axé sur un atelier d'évaluation participative avec les acteurs volontaires du PRSE 3, au cours de demi-journées thématiques en présentiel. L'objectif était alors de discuter ensemble de différents aspects du plan, intégrant d'une part un retour d'expérience mais aussi les attentes et avis pour la suite du PRSE. La mise en discussion publique devait permettre alors un autre type de résultats que les questionnaires ou entretiens, car il s'agissait de mettre en présence différents acteurs et arguments, créant les conditions d'échange et de confrontation d'avis et d'arguments, de processus d'intelligence collective. Au vu du contexte sanitaire, au démarrage du bilan, du nombre limité des porteurs d'action (ayant déjà tous fait l'objet d'un entretien individuel) et de l'analyse des premiers entretiens, ce deuxième volet n'a pas été mis en œuvre.

L'équipe d'animation, constituée des deux représentants de l'ARS et de la DREAL, s'est réunie tout au long du bilan. Elle a été mobilisée pour établir la liste des critères de sélection des membres du réseau PRSE interrogés, pour valider la liste et la grille d'entretiens. Elle a validé les grandes thématiques retenues pour l'élaboration du questionnaire. Elle a été tenue informée de l'avancée de l'enquête par des présentations régulières mensuelles tout au long du processus.

5.1.1 Les acteurs interrogés

L'ensemble des porteurs de mesures (12 au total) ont été sollicités pour un entretien individuel. Les porteurs des mesures étaient uniquement des représentants des services de l'Etat : DREAL et ARS.

Des acteurs qui se sont retirés du plan (en raison notamment de changement de fonction professionnelle) ou non investis ont également été interrogés, afin de saisir les raisons de ces désengagements.

Le panel des acteurs interrogés a été élargi :

- À la présidente du GRSE ;
- À une représentante du Conseil Régional ;
- Aux représentants du GRAINE et de l'IREPS, partenaires de la première mesure ;
- A une dizaine de lauréats des AAP couvrant la période 2018 à 2021.

La liste complète des acteurs interrogés est présentée dans le tableau ci-après.

Liste des personnes interrogées

INTERLOCUTEUR	ROLE DANS LE PRSE 3	STRUCTURE
Cécile GUTIERREZ	Pilotage Mesures 1.2.1, 1.2.2	DREAL
Chantal RESTES	Pilotage Mesures 4.1.1, 4.1.2	DREAL
Christelle DELMON	Pilotage Mesures 1.2.1, 1.2.2	DREAL
Claire VERON	Pilotage Mesures 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3	ARS
François LAMALLE	Pilotage Mesures 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3	DREAL
Isabelle ESTEVE-MOUSSION	Pilotage Mesures 1.1.1, 1.3.2, 3.1.2, 3.6.1, 3.6.2, 3.6.3	ARS
Jean-Louis GUIRAUDIE	Pilotage Mesures 2.2.1, 2.2.2	DREAL
Marie-Pierre ALLIE	Pilotage Mesures 1.1.2, 3.5.2, 3.5.4, 4.1.3	ARS
Michel BLANC	Pilotage Mesures 3.4.1 - 3.4.2	DREAL
Nathalie HANNACHI	Pilotage Mesures 3.5.1, 3.5.3	DREAL
Pascale BERTHOMME	Pilotage Mesures 3.2.1, 3.2.2, 4.1.4, 4.2.1, 4.2.2	ARS
Yannick DURAN	Pilotage Mesures 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3	ARS
Julie LAURE	Représentante du Conseil Régional	Conseil Régional
Hélène FENET	Présidente du GRSE	Université de Montpellier
Capucine BONDUEL	GRAINE	
Sébastien GOUTTE / Carole ALARCON	IREPS	
Maria-Dolores MONTIEL DERNANDEZ	Lauréat AAP 2018	Laboratoire Départemental Garonne Eau-Vétérinaire-Air
Yves BORREMANS	Lauréat AAP 2018	Aude Nature
Julie SANSOULET	Lauréat AAP 2021	IRD
Christophe SABOT	Lauréat AAP 2020	CEREMA
Sandrine CENDRIER	Lauréat AAP 2021	REEL 48
Jasmine MARTY Geneviève BRETAGNE	Lauréat AAP 2019	AAPRISS / AUAT
Aline OLIVIER	Lauréat AAP 2018	Eco-citoyenneté
Camille VILLAJOS	Lauréat AAP 2019	CIVAM Gard

L'objectif n'était pas ici d'obtenir une représentativité statistique, mais plutôt une diversité de témoignages, la plus large possible.

5.1.2 L'élaboration du questionnaire

Un questionnaire a été élaboré, en collaboration avec l'équipe d'animation. Il visait à collecter des données précises sur différents aspects du plan, mêlant qualitatif et quantitatif.

La trame de l'entretien commence par une présentation du travail en cours, puis est abordé le parcours de l'interlocuteur et son implication dans le PRSE 3. Le questionnaire est ensuite basé sur des questions :

- Fermées (Oui ou Non ou à Choix multiples) : afin de recueillir des données quantifiables sur le retour d'expérience des participants et catégoriser le bilan de leurs mesures ;
- Ouvertes, permettant d'engager les interlocuteurs sur leur expérience de manière positive et informelle.

Il a été retenu d'aborder 5 thématiques ou familles de questions pour obtenir des réponses aux questions posées quant-au bilan du PRSE 3 Occitanie :

- Sur le bilan général de la mesure (tâches réalisées, satisfaction générale) ; Quelles sont les actions menées et celles à venir ? Comment le (ou les) projet(s) est-il (sont-ils) financé(s) ?
- Quels ont été les moments sensibles, critiques du projet ? Quels ont été les éventuels problèmes particuliers rencontrés ? Quelles ressources ont été mobilisées ? sensibles, critiques.
- Moteurs et freins de la mise en œuvre (Difficultés, Réussites, Rapport avec la gouvernance, Financement) ;
- Participation au futur PRSE 4 ;
- Les outils de communication (interaction avec les outils numériques à disposition, utilisation des réseaux sociaux) ;
- La vision du PRSE 3 en général.

Le contenu des questionnaires a été soumis pour approbation aux représentants du PRSE 3 de la DREAL et de l'ARS. Deux questionnaires ont été préparés, pour les pilotes des mesures, et pour les lauréats des AAP. Ils sont disponibles en Annexe 1.

Le questionnaire a été adapté pour les lauréats des appels à projet avec les thématiques suivantes :

- La motivation pour leur participation ;
- L'effet de leur participation au PRSE sur leur projet ;
- Les échanges avec les référents PRSE et les lauréats ;
- La communication de leur projet au Grand public dans le contexte du PRSE ;
- Leur vision globale sur le PRSE et la Santé – Environnement.

Cette liste de thématiques et de points à aborder et leur caractère semi-directif ont permis d'aborder des points prédéterminés avec l'équipe d'animation tout en laissant ouverte la possibilité aux personnes interviewées, d'aborder d'autres éléments concernant leur participation et leur vision du PRSE 3.

5.1.3 Réalisation des entretiens

Au cours des mois de mars à juin 2022, les entretiens individuels de chacun des pilotes des mesures, lauréats AAP, et autres acteurs pertinents de ce PRSE 3 ont été menés.

Les entretiens ont été conduits en visio-conférence et ont été enregistrés avec l'accord des participants. Ils ont duré entre 30 et 90 minutes.

Chaque entretien a donné lieu à un compte rendu synthétique des éléments saillants et arguments avancés (et verbatims, après réécoute), et les principaux éléments rendus dans un tableau de synthèse, présenté à l'équipe d'animation, à plusieurs étapes de sa réalisation.

5.1.4 Définition des indicateurs

Un travail a été réalisé avec les pilotes des mesures pour expliciter la nature des travaux engagés, de façon actualisée par rapport à ce qui était initialement prévu. Ceci a permis d'identifier les étapes de mise en œuvre et les résultats attendus considérés comme les plus représentatifs ou illustratifs de l'action dans ce qu'elle a de spécifique. A partir de là, il a été possible de sélectionner et définir des indicateurs pertinents. Les indicateurs retenus sont notamment :

- Un **indicateur d'avancement global** : décrit l'avancement de la mise en œuvre de la mesure (Terminée, Abandonnée, En cours), en considérant les phases, étapes de travail ou tâches qui la composent ayant été réalisées.
- Un **indicateur d'avancement ciblé** : précise le nombre de tâches jugées centrales dans la mise en œuvre ou emblématique de la mesure et terminées, au regard d'un objectif planifié.

Les indicateurs de résultats (visant à mettre en évidence des changements réalisés grâce à l'action par rapport à la situation de départ : réalisations découlant de l'action, résultats directs, voire effets atteints dans le public cible) définis au moment de la rédaction du PRSE n'ont pu être utilisés dans la mesure où ils étaient trop souvent peu opérationnels - éloignés du travail réellement mis en œuvre - ou difficilement quantifiables (i.e. nombre de réunions ou nombre de personnes informées non chiffré).

5.1.5 Outil de suivi 6-PO

L'outil de suivi 6-PO a été développé par le Ministère de la Santé ; la région Occitanie a été la première à l'utiliser. C'était le tableau de bord d'avancement à l'usage des pilotes de mesures afin de suivre les différentes mesures du plan. Une page dédiée à chacune des mesures était accessible par les pilotes, sur laquelle ils pouvaient renseigner notamment :

- Un descriptif de la mesure ;
- Le taux d'avancement ;
- Un descriptif des tâches réalisées ;
- Les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures ;
- Des informations sur les indicateurs.

Des documents pouvaient également être rattachés à chaque page dédiée.

L'objectif de l'outil était d'extraire l'ensemble des informations renseignées sur la plateforme en format Excel afin d'établir des documents de synthèse homogène sur l'avancement des mesures. Les pilotes ont été formés à l'utilisation de 6-PO dès 2018 par les animateurs PRSE.

Force est de constater que l'outil de suivi 6-PO n'a été que très peu utilisé par les pilotes. Seules 8 mesures ont bénéficié d'une mise à jour de leur avancement après 2020 traduisant la faible activité sur la plateforme. Quatre mesures seulement sont indiquées comme « Terminée » sur la plateforme. La quasi-totalité des pages ne présentent aucune information sur le détail de la mise en œuvre des mesures. Presqu'aucun document n'a été importé sur la plateforme.

Le retour des pilotes lors des entretiens sur l'utilisation de la plateforme a été, de façon générale, négatif. Beaucoup ont trouvé l'expérience d'utilisation « lourde » et « complexe ». Les champs à renseigner ont été jugés « inadaptés, inadaptables aux éventuelles modifications intervenues au cours de la mise en œuvre des mesures, trop contraignants ». Globalement, les pilotes ont considéré qu'il s'agissait encore d'un outil supplémentaire à renseigner demandant du temps, qu'ils considéraient par ailleurs ne pas avoir pour mener à bien leurs actions.

Finalement les pilotes ont préféré réaliser le suivi de leurs mesures sur les outils qui leur étaient familiers sans nécessairement avoir la volonté de les diffuser.

L'outil de suivi 6PO n'a donc pu être utilisé que très partiellement pour réaliser le bilan final du PRSE 3 Occitanie.

5.2 Bilan des mesures

Ainsi, ce sont les informations recueillies auprès des pilotes qui ont principalement permis de réaliser pour chacune des mesures le bilan des mesures. Celui-ci a donné lieu à la réalisation de fiches de synthèse destinées au grand public. Elles sont disponibles en Annexe 2.

Sur chacune des fiches est précisé :

- Le nom de la mesure ;
- La structure du pilote porteur de la mesure ;
- L'échelle géographique ciblée ;
- Les structures partenaires ;
- Le public ciblé ;
- Le nombre de tâches réalisées sur le nombre de tâches prévues ;

- La satisfaction globale du pilote ;
- Un score de réussite : allant de 1 (mesure faiblement réussie) à 5 (très réussie). Ce score est égal à la somme des indicateurs suivants (notés de 1 à 3) puis ramené sur une échelle de 1 à 5 :
 - Nombres de tâche prévues (i.e. 1 pour 1 tâche, 3 pour 3 tâches ou plus) ;
 - Avancement (i.e. 1 pour tâche arrêté, 3 pour tâches complétées) ;
 - Portée opérationnelle et géographique de la mesure (i.e : 1 pour une mesure basée sur une recherche bibliographique, 3 pour une mesure nécessitant des interventions sur l'ensemble du territoire) ;
 - Nombre de partenaires (i.e. 1 pour une tâche avec peu de partenaire, 3 pour une tâche avec plusieurs partenaires) ;
- Une description succincte de la mesure ;
- Des chiffres clés.

La quasi-totalité des mesures a été réalisée – la plupart sont terminées, certaines se poursuivent en dehors du cadre PRSE 3.

Seulement 4 mesures ont été abandonnées. Pour la mesure 3.4.2, le pilote a estimé qu'il n'était pas capable de la mettre en œuvre (manque de pertinence au regard des enjeux de la région, manque de moyens). Dans le cadre de la mesure 4.1.4, le manque de personnes référentes à la problématique n'a pas permis d'avancer dans le projet, et celui-ci a finalement été abandonné. Concernant la mesure 3.6.1, un changement de réglementation au cours du PRSE a entraîné la reprise de la thématique par l'ARS au niveau national. Enfin, le pilote de la mesure 3.3.3 a manqué de temps et de moyens humains pour la mettre en œuvre.

Trois mesures ont été réorientées par le pilote. La thématique de l'action 2.2 et de ses deux mesures (2.2.1 et 2.2.2), s'inscrivait déjà dans le cadre des missions à mener par le pilote. Ce dernier a donc réorienté les tâches pour qu'elles s'alignent avec ses missions du quotidien. Dans le cas de la mesure 2.1.2, pour laquelle un guide technique devait être créé, un guide similaire existait déjà. Ce dernier a préféré réorienter la mesure afin de créer d'autres outils plus originaux et destinés à un plus large public.

Notons enfin que la mesure 3.4.1 a été mise en œuvre au travers d'un appel à projets financé par les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les pilotes ont participé à l'élaboration du cahier des charges de l'appel à projets et au jury de sélection des projets lauréats.

Tableau synthèse de suivi des mesures

Numero	Pilote	Partenaires	Echelle Géographique	Public Cible	Status	Taches	Satisfaction Pilote	Score de Réussite
1.1.1	ARS	ARS/DREAL/DRAAF/DIRECTE/Rectorats/ORS/IREPS/GRAINE/Collectivités Territoriales	Région	Acteurs de la Santé Environnement en Occitanie	Terminé	2/2	Satisfait	4
1.1.2	ARS	Cabinets Libéraux, Professionnels de Santé	Région	Professionnels de Santé	Terminé	1/1	Satisfait	4
1.2.1	DREAL	ARS/Mairies/CREAI ORS/FNORS	Région	Collectivités territoriales	Terminé	3/3	Satisfait	5
1.2.2	DREAL	ARS/ATMO/Mairies/EPCI/GRAINE	Région	Collectivités territoriales	Terminé	1/1	Satisfait	3
1.3.1	ARS	Education Nationale / Rectorats	Région	Enfants et Adolescents / Professionnels de l'éducation	Terminé	1/1	Pas d'informations	3
1.3.2	ARS	DREAL/Conseil régional	Région	Toute Population	Terminé	1/1	Satisfait	3
2.1.1	DREAL	ARS/ATMO/CNFPT/EPCI/ORS/FNORS/Conseil Régional/CEREMA	Région	Collectivités	Terminé	2/2	Moyennement Satisfait	4
2.1.2	DREAL	ARS/ATMO/CNFPT/EPCI/ORS/FNORS/Conseil Régional/CEREMA	Région	Collectivités	Réadapté	-	Moyennement Satisfait	3
2.1.3	DREAL	ARS/EPCI/Conseil Régional/CEREMA	Région	Collectivité	Terminé	2/2	Moyennement Satisfait	3
2.2.1	DREAL	ARS/Conseil Régional/Mairies/Conseil Départemental	Région	Toute Population	Réadapté	-	Satisfait	4
2.2.2	DREAL	ARS/Conseil Régional/Mairies/Conseil Départemental	Région	Toute Population	Réadapté	-	Satisfait	3
2.2.3	ARS	ARS/Conseil Régional/Mairies/Conseil Départemental	Région	Toute Population	Pas d'informations	-	Pas d'informations	1
3.1.1	CREAIORS	ATMO/DREAL/Mairies	Région	Acteurs de la Santé Environnement en Occitanie	Terminé	-	Pas d'informations	2
3.1.2	ORS	ARS Occitanie	Région/Niveau communal	Acteurs de la Santé Environnement en Occitanie	Terminé	1/1	Moyennement Satisfait	2
3.2.1	ARS	IRD	Régional	Acteurs de la Santé Environnement en Occitanie	Terminé	1/1	Satisfait	3
3.2.2	ARS	CNFPT/Mairies/EID Med.	Régional	Toute Population	Terminé	1/1	Satisfait	3
3.3.1	ARS	Office International de l'Eau / Agences de l'Eau	Région	Responsables de la production/distribution de l'eau	Terminé	-	Satisfait	2
3.3.2	ARS	-	Région	Collectivités ou Syndicats d'Eau Potable	Terminé	3/3	Satisfait	3
3.3.3	ARS	-	Région	Etablissements de Santé	Arrêté	-	Pas du tout satisfait	1
3.4.1*	DREAL	Agence de l'eau Adour Garonne / Région Nouvelle Aquitaine	Région	Agences de l'Eau	En cours	-	-	2
3.4.2	DREAL	-	Région	-	Arrêté	-	Pas du tout satisfait	1
3.5.1	DREAL	ARS	Région	Collectivités concernées ou proches d'anciens sites miniers	Terminé	2/2	Satisfait	3
3.5.2	ARS	DREAL/Santé Publique France/Professionnels de Santé	Région	Riverains des sites miniers	En cours	2/2	Moyennement Satisfait	3
3.5.3	DREAL	ARS / Autres services de l'État / GEODERIS	Région	Collectivités concernées ou proches d'anciens sites miniers	En cours	2/2	Satisfait	4
3.5.4	ARS	Conseil Ordre des Médecins / Professionnels de Santé	Région	Riverains des sites miniers / Professionnels de Santé à proximité	En cours	2/2	Satisfait	4
3.6.1	ARS	IRD	Régional	Conseils départementaux	Arrêté	0/1	Pas d'informations	1
3.6.2	Conseil départemental du Lot	CNFPT/Mairies/EID Med.	Régional	Formateurs du CNFPT/agents territoriaux	Semi-Terminé	1/2	Moyennement Satisfait	3
3.6.3	ARS	CNFPT/Education Nationale/Conseil départemental/Conseil Régional	Région/Niveau communal	Toute Population	Terminé	1/1	Très Satisfait	2
4.1.1	DREAL	ARS / DDT(M) / organisations professionnelles / organismes de formation / laboratoire d'analyse de la QAI / CMEI	Régional / Local	Professionnels du bâtiment	Semi-Terminé	2/3	Satisfait	4
4.1.2	DREAL	ARS / DDT(M) / association de maires / laboratoire d'analyse de la QAI / CMEI	Régional / Local	Professionnels et Gestionnaires d'ERP accueillant des enfants	Semi-Terminé	2/3	Satisfait	3
4.1.3	ARS	Centre Hospitalier/Professionnels de Santé	Région	Professionnels de Santé	Terminé	3/3	Satisfait	4
4.1.4	ARS	Centre Hospitalier/Professionnels de Santé	Régional	Professionnels de Santé	Arrêté	0/2	Pas Satisfait	1
4.2.1	ARS	DREAL/Mairie	Régional / Local	Toute Population	Terminé	1/1	Satisfait	4
4.2.2	ARS	DREAL/Mairie	Régional / Local	Toute Population	Terminé	2/2	Satisfait	4
4.3.1	ARS	Association Mikalou / Mutualité Française	Région	Femmes enceintes et Professionnels de Santé	Terminé	2/2	Satisfait	4
4.3.2	ARS	Rectorat/Fédération Octopus	Région	Adolescents / Professionnels de l'éducation	Terminé	1/1	Satisfait	3
4.3.3	ARS	Fédération Octopus	Région	Professionnels de l'évènementiel	Terminé	1/1	Satisfait	3

*Concernant la mission 3.4.1 – la mission a finalement été réalisée au travers d'un appel à projets financé par les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les pilotes ont participé à l'élaboration du cahier des charges de l'appel à projets et au jury de sélection des projets lauréats.

5.3 Porteurs des mesures

Les porteurs des mesures étaient quasi-uniquement des représentants des services de l'Etat : DREAL et ARS.

La stratégie de faire porter les mesures par ces deux services a été retenue par défaut au démarrage du PRSE 3. Il aura été difficile de trouver des pilotes d'autres structures (milieu associatif, industries, instituts de recherche). Les acteurs du PRSE 3 interrogés, face à ce constat, ont évoqué notamment la crainte de ne pas être capable d'assumer une position de « pilote », notamment par manque de temps vis-à-vis d'une tâche très chronophage, annexe à leur activité habituelle, et dont la réalisation ne serait pas forcément soutenue par leur hiérarchie. Un manque de légitimité a également été évoqué - certains se jugeant spécialiste de la thématique « santé » ou de la thématique « environnement », mais pas de la thématique « santé/environnement ». Dans le milieu associatif se pose en plus le problème de moyens financiers.

Certains se sont néanmoins interrogés sur l'absence du Conseil Régional dans la mise en œuvre de ce PRSE 3. Il apparaît que la restructuration du Conseil Régional au moment de débiter le PRSE 3 a découragé certains représentants de cette instance de s'impliquer en tant que pilote.

S'est également exprimé le souhait d'une plus grande ouverture du pilotage de mesures au monde institutionnel et universitaire.

Un copilotage de mesures avec des personnalités issues de milieux différents permettrait une plus grande ouverture sur de nouvelles thématiques et permettrait surtout de construire des actions particulièrement adaptées à chaque territoire.

5.4 Pertinence du PRSE 3

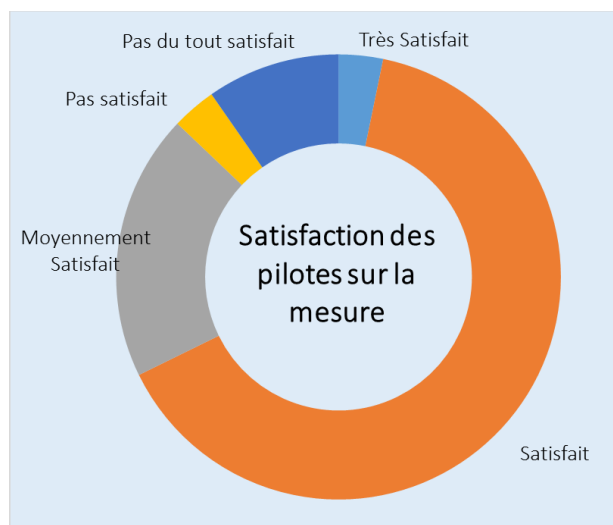
Les actions entreprises correspondent bien à la philosophie du PNSE 3.

A la lecture des mesures à mettre en œuvre, la thématique des perturbateurs endocriniens apparaît manquante. Il convient néanmoins de rappeler que cette thématique était encore relativement nouvelle en France au moment de l'élaboration du PRSE 3 et encore peu mise en avant.

Face à ce manque, la gouvernance a su s'adapter et a choisi de prioriser plusieurs projets en lien avec cette thématique dans le cadre des appels à projet, et ce afin de la faire apparaître dans ce PRSE 3. Ainsi 5 projets sur les perturbateurs endocriniens ont été lauréats des appels à projets entre 2018 et 2021.

Au vu de l'ensemble des éléments collectés lors de la phase de bilan, il est apparu que les tâches à mettre en œuvre dans le cadre de ce PRSE était pour la majorité des tâches de sensibilisation et il peut être regretté qu'une place mineure ait été accordée à des actions plus opérationnelles (ex. : distribution de kits pour la réalisation de diagnostics de pollution au radon)

5.5 Satisfaction des pilotes



La majorité des pilotes se sont dits « Satisfait » ou « Très Satisfait » (satisfaits pour 20 des 37 mesures, et très satisfait pour 1 pilote)

Les tâches définies ont pu être mises en œuvre, tandis que la participation des pilotes au sein du PRSE 3, bien que chronophage, a été jugée de manière positive.

L'appréciation de la mesure a été jugée « moyenne » dans 6 cas et « mauvaise » voir « très mauvaise » dans 4 cas. Il s'agit de mesures abandonnées.

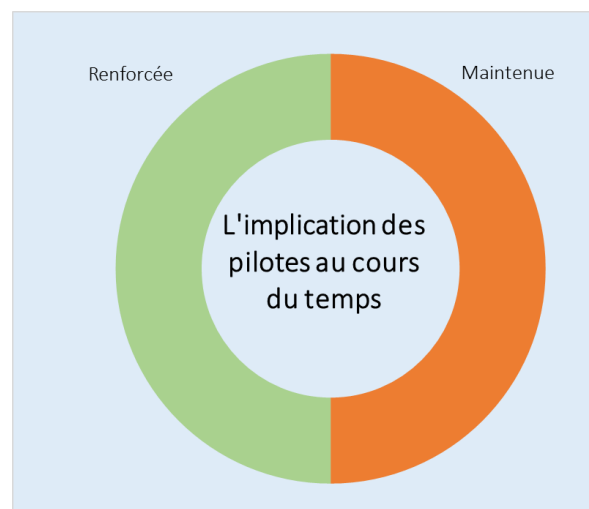
Le pilote des mesures 3.4.1 et 3.4.2 a répondu qu'il n'était pas satisfait de sa participation au PRSE 3. Il regrette que les mesures définies en amont de son implication soient reprises du PNSE 3 sans nécessairement de pertinence à l'échelle régionale.

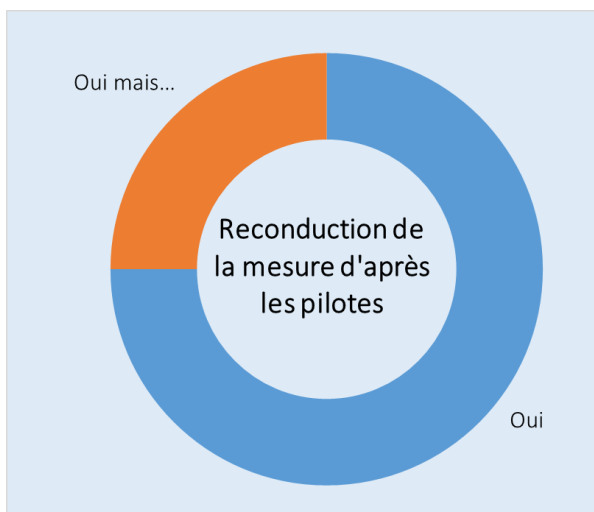
► Moteurs et Freins

Pour plus d'un tiers des pilotes, leur implication au sein du PRSE 3 s'est dégradée au cours du temps en lien avec des événements précis :

- Départ d'un collègue qui participait à la co-animation de la mesure ;
- La crise sanitaire de COVID-19 qui notamment pour l'ARS a beaucoup mobilisé au détriment d'autres tâches.

Pour les autres répondants, ils n'ont pas vu d'évolution dans leur implication.





L'ensemble des pilotes considère que leur mesure doit être reconduite dans le cadre du PRSE 4, ce qui traduit **une véritable motivation de l'ensemble des acteurs mobilisés et un véritable attachement au PRSE.**

La réponse « oui mais » intègre le fait que la mesure doit être reconduite mais être formulée/déclinée différemment ou simplement parce que la mesure fait déjà partie de leur fiche de poste et fera donc l'objet d'une continuité dans le temps.

Il ressort de façon systématique sur l'ensemble des entretiens que si le manque de moyens financiers n'a quasiment jamais été cité comme étant un point bloquant, **le manque de temps, a été mentionné comme le principal frein** à la réalisation de la mesure et de la communication.

Si pour certains, la mesure pilotée dans le cadre PRSE correspondait à leur mission régalienne leur permettant de la mener à terme dans les bonnes conditions, pour d'autres, la mesure PRSE s'ajoutait aux autres tâches quotidiennes.

Pour les pilotes issus des services de l'état, l'inscription de la mesure dans leur fiche de poste contribue à la bonne réalisation de celle-ci. S'il peut être opposé le fait que cela permettrait la mise en œuvre de la mesure indépendamment du PRSE, il apparaît que la réalisation des mesures dans le cadre du PRSE donne **un sentiment d'appartenance fort à la communauté de professionnels en « santé/environnement ».**

Ce constat est particulièrement vrai pour les animateurs du PRSE 3. **L'appui d'une (ou de) personnes avec des compétences en animation et communication est un paramètre essentiel au bon déroulement de ce dernier.**

Un point saillant de ce bilan réside, par ailleurs, dans le fait que la crise sanitaire COVID a inévitablement impacté la mise en œuvre de certaines mesures. Néanmoins, l'adaptation et la réorganisation de certaines actions, notamment par la mise en place de webinaires, a permis de toucher un plus large public. Ainsi, cette contrainte s'est transformée en atout, et est apparue comme un point particulièrement positif de ce PRSE 3.

► Pertinence des tâches et rôle des pilotes

Les pilotes ont été choisis sur la base du lien qui pouvait exister entre la mesure et la thématique portée par chacun au quotidien. Dans ce sens, les tâches définies en amont restaient dans le domaine de compétence des pilotes. La satisfaction des pilotes montre que de façon générale, cette stratégie s'est révélée pertinente.

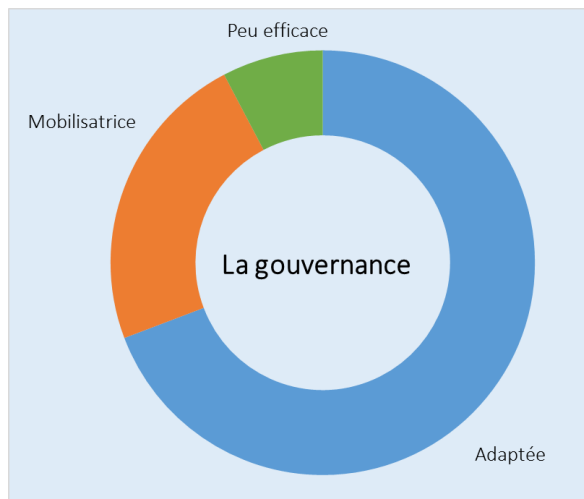
Néanmoins, et comme mentionné précédemment, un pilote a jugé que les tâches définies au moment de l'écriture du PRSE 3 étaient peu pertinentes et difficiles à mettre en œuvre à l'échelle régionale (mesures de l'action 3.4). Ce point nécessitera une attention particulière dans le cadre du PRSE 4 de manière à construire des mesures qui soient bien définies en fonction des hétérogénéités de territoires présents sur la région Occitanie.

Dans au moins 2 cas (mesures 4.3.1 et 4.3.2), les tâches à mener existaient déjà dans la fiche du poste du pilote ou étaient déjà mises en œuvre par le partenaire de la mesure. Le PRSE 3 dans ce cas aura servi à étendre l'action à défaut d'initier un projet original. On peut s'interroger dans ce cas si ces mesures n'auraient pas eu plus de sens à être menées dans le cadre d'AAP.

Enfin, pour 2 mesures (2.2.1 et 2.1.2), la thématique s'alignait avec le travail au quotidien de son pilote. Les tâches définies en amont n'ont pas été strictement suivies ; de nouvelles tâches ont été élaborés afin de mieux s'adapter à la fiche de poste de ce dernier ; ce qui démontre l'adaptabilité du PRSE dans sa mise en œuvre, point particulièrement appréciable et apprécié des pilotes.

5.6 Gouvernance du PRSE 3

La gouvernance du PRSE 3 vue par les pilotes



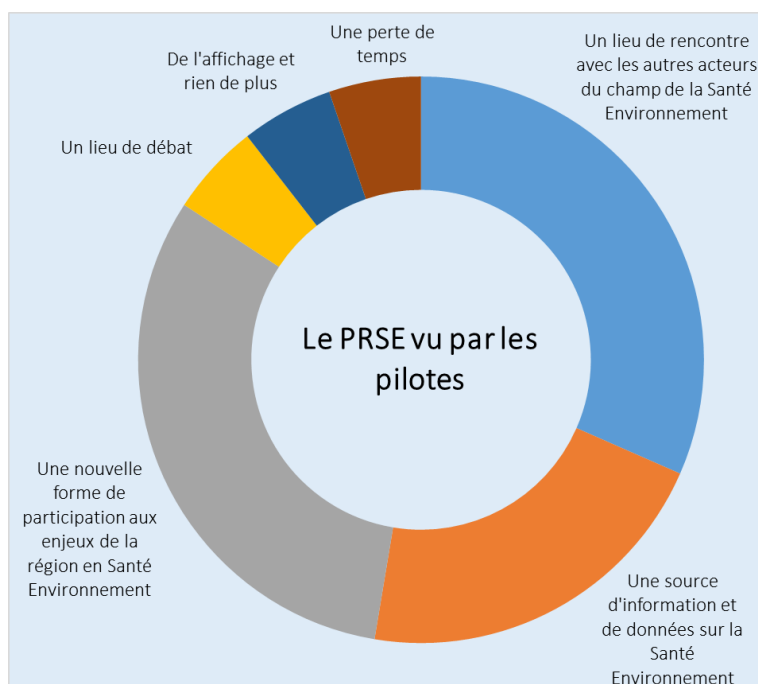
9 pilotes interrogés ont été satisfaits de la gouvernance à 2 têtes ARS / DREAL proposée, la jugeant adaptée.

En outre, 3 pilotes ont trouvé cette gouvernance mobilisatrice et donnant envie de s'investir, et ont jugé les échanges entre DREAL et ARS fluides et réguliers.

L'absence du Conseil Régional dans la gouvernance de ce PRSE 3 a été évoquée à plusieurs reprises et il a été exprimé le souhait d'une implication plus forte dans le futur PRSE 4.

5.7 Vision Santé Environnement

L'outil PRSE vu par les pilotes



La vision des pilotes sur le PRSE est positive pour plus de 80% des personnes interrogées.

Pour la moitié des pilotes, le PRSE représentait un lieu de rencontre. Ce chiffre est à comparer avec les réponses faites par les lauréats AAP qui ont largement répondu avoir eu peu d'échanges avec les porteurs des mesures.

Pour un tiers d'entre eux, le PRSE était également une source d'information et une nouvelle forme de participation aux enjeux de la région.

Un seul pilote a jugé qu'il s'agissait d'une perte de temps.

En revanche moins de 10 % des personnes interrogées a estimé que la participation au PRSE 3 avait fait évoluer leur vision de la santé – environnement. Pour beaucoup, leur implication dans le PRSE était dans la continuité de leur travail au quotidien ; dans ce sens le PRSE ne constituait pas une avancée majeure dans leur connaissance sur la Santé – Environnement. Ce constat est néanmoins à nuancer. En effet, beaucoup des répondants ont admis n’avoir que peu suivi la mise en œuvre des mesures qui ne les concernaient pas laissant ainsi apparaître que les connaissances de la thématique « Santé – Environnement » des pilotes étaient principalement rattachées à leurs connaissances personnelles sur leur thématique.

5.8 Outils de communication

Plusieurs outils de communication étaient mis à disposition des pilotes :

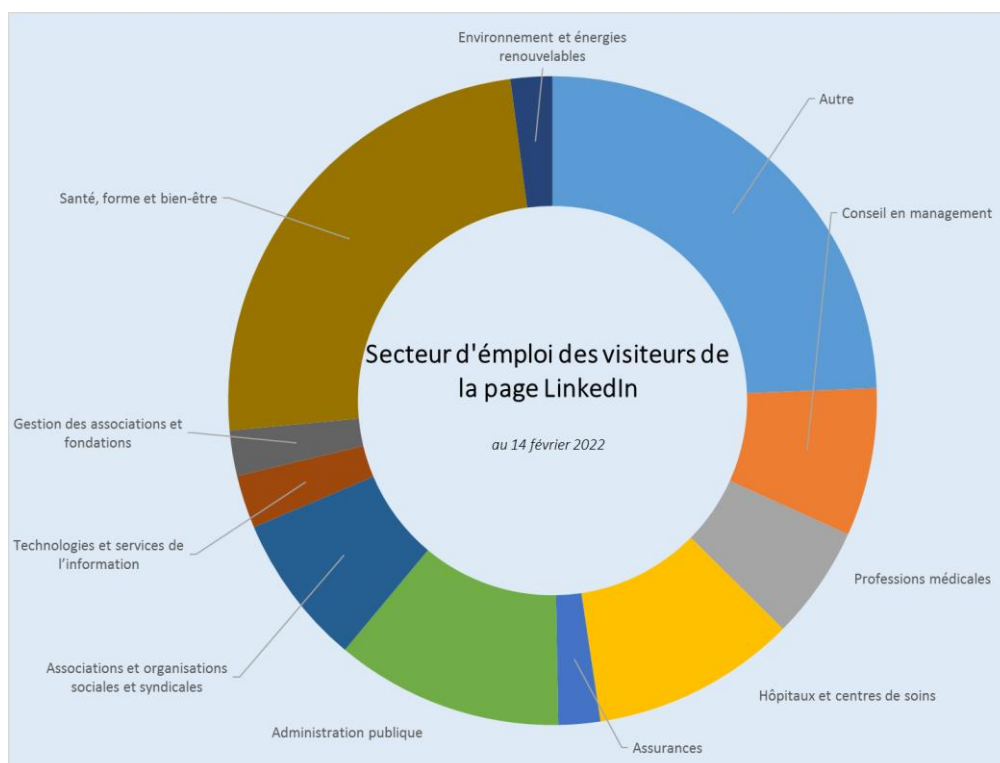
- L’outil de suivi 6-PO ;
- La page LinkedIn et ses 462 abonnés : [https://fr.linkedin.com/showcase/plan-r%C3%A9gional-sant%C3%A9-environnement-occitanie-prse-;](https://fr.linkedin.com/showcase/plan-r%C3%A9gional-sant%C3%A9-environnement-occitanie-prse-)
- Le site web du PRSE 3 : [http://www.occitanie.prse.fr/;](http://www.occitanie.prse.fr/)
- Le site Agir ESE élaboré dans le cadre de la mesure 1.1.1 : <https://agir-ese.org/>

► Site Internet et Page LinkedIn

Le site internet du PRSE constitue un accès vers les documents relatifs au PRSE 3 Occitanie (détail des actions, mesures, informations sur les appels à projet, etc.). Les pages spécifiques aux mesures reprennent la présentation synthétique de la mesure telle qu’inscrite dans 6-PO. Hormis pour 3 mesures, aucun document de suivi ou relatif à leur mise en œuvre n’a été déposé sur le site.

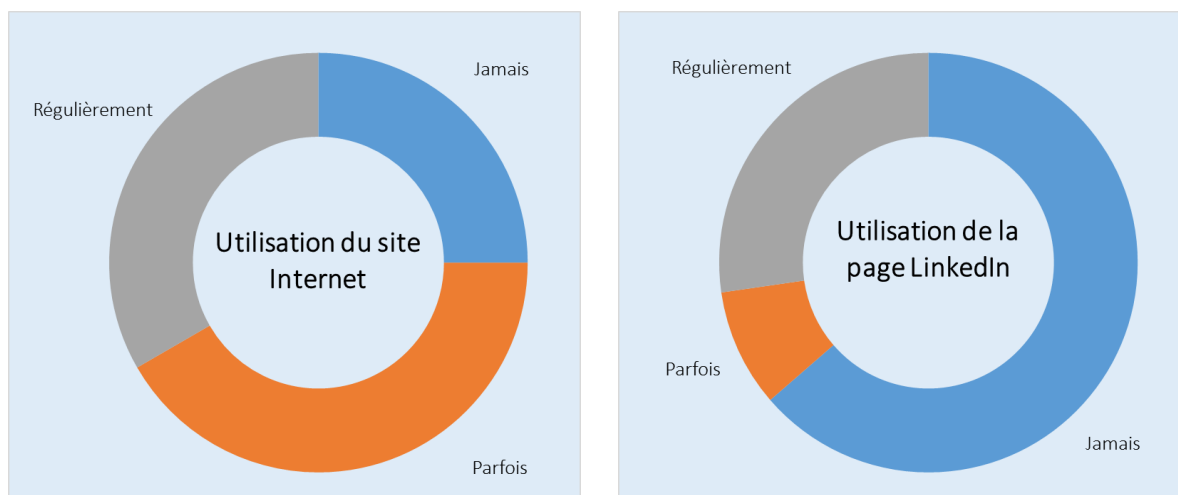
Sur la page LinkedIn [plus de 150 articles ont été postés depuis [l’ouverture de la page : principalement des informations relayant des actions avec la Santé - Environnement. En Aout 2022, la page comptait 462 abonnés ; 350 visites ont été enregistrées en 2021. Les statistiques de visite de la page indiquent que les visiteurs de la page provenaient en grande majorité des secteurs de la santé et du bien-être.

Secteur d’emploi des visiteurs de la page LinkedIn



A l'instar de l'outil 6-PO, ces outils de communication n'ont été que très peu utilisés par les pilotes. La page LinkedIn et le site Web étaient principalement alimentés par la pilote ayant supervisé leur création. Seuls 1/3 des pilotes disent avoir visité le site internet régulièrement et seulement 1/4 pour la page LinkedIn. Plus notable, 2/3 des pilotes n'ont jamais utilisé la page LinkedIn (et ne l'utilisent pas de façon générale en dehors du cadre PRSE⁶) qui se voulait pourtant principale vitrine de ce PRSE 3.

Utilisation du site internet et de la page LinkedIn par les pilotes



Il ressort de façon générale un manque d'investissement personnel dans les outils numériques en lien avec le manque d'aisance quant à leur bonne utilisation en ce en dépit de la formation proposée. En effet, l'ensemble des pilotes se sont vu proposés une formation à l'utilisation de LinkedIn (création de contenu, création d'un compte, etc.)

De fait, l'empreinte numérique du PRSE 3 - Occitanie n'existe quasiment pas. Le terme « PRSE Occitanie » n'apparaît pas dans le référencement des recherches Google (indiquant qu'il n'y a pas assez de recherches pour en extraire des statistiques) là où le terme « PRSE » a été recherché avec un intérêt constant au cours des 5 dernières années.

► Les autres réseaux sociaux

Les réseaux sociaux (hors LinkedIn) n'ont pas été utilisés par les pilotes. Beaucoup de pilotes ont indiqué qu'ils étaient peu ou pas familiers de ces outils. Ainsi le temps nécessaire à leur mise en œuvre apparaît encore ici, comme un frein à leur bonne utilisation.

Quant aux lauréats des AAP, l'utilisation des réseaux sociaux étaient propres à chaque lauréat, et dépendaient de leur familiarité avec ces espaces de communication. Les conventions passées entre les lauréats et les financeurs ne les engageaient pas formellement à publier sur ces réseaux.

► La plateforme AGIR ESE

La plateforme AGIR ESE est un résultat phare de ce PRSE 3. Elle a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 1.1 et mise en ligne en mai 2021⁷.

Elle a pour objectif de réunir sur un site web les principaux acteurs de la santé-environnement des différentes régions (à l'heure actuelle Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes) ; y sont mis à disposition des professionnels et du grand public des ressources pour agir en éducation et promotion de la santé – environnement.

En outre elle offre un espace de visibilité supplémentaire pour le PRSE puisqu'elle permet de relayer les informations sur celui-ci.

⁶ De par leur fonction, les fonctionnaires sont peu confrontés aux préoccupations d'employabilité, de commerce, ou de marketing, principales motivations de l'abonnement à ce réseau social professionnel

⁷ <https://agir-ese.org/>.

La création récente du site ne permet pas d'évaluer son réel impact sur les acteurs du PRSE 3, même si on note que les lauréats des AAP interrogés n'étaient pas au courant de l'existence d'une telle plateforme.

Il apparaît néanmoins que cette plateforme doit devenir la référence en vue du déploiement des connaissances sur la thématique de l'ensemble des acteurs en santé/environnement de la région. La plateforme AGIR ESE sera l'outil de communication primordial pour le futur PRSE 4 de la région Occitanie en complément du site du PRSE.

► Multiplicité des plateformes (Linked In, site Web, site des partenaires, AGIR ESE, etc.)

Si le manque d'interaction des acteurs de ce PRSE 3 avec les différents outils numériques apparaît évident, et ce pour les raisons évoquées précédemment (manque de temps et de familiarité avec les outils), une autre problématique se dessine en lien avec l'existence de multiples plateformes.

L'objectif premier de chaque plateforme apparaît comme mal défini auprès des pilotes et des acteurs en santé/environnement de la région – s'agit-il d'un outil pour communiquer en interne, auprès du grand public, entre acteurs du PRSE, quel type de communication est attendu, etc, - ce qui participe à créer la confusion et freine les acteurs du PRSE à les utiliser.

A cette confusion, s'ajoute en plus l'existence des sites internet de l'ARS, de la DREAL ou parfois même des partenaires impliqués dans la réalisation des mesures, et qui font « concurrence directe » aux plateformes destinées à la communication dédiée au PRSE. En effet, plusieurs pilotes ont indiqué avoir communiqué sur leur mesure sur les sites respectifs de leurs unités de rattachement, sans nécessairement faire le lien vers le site internet du PRSE 3, et sans afficher le label PRSE.

5.9 Appels à Projets

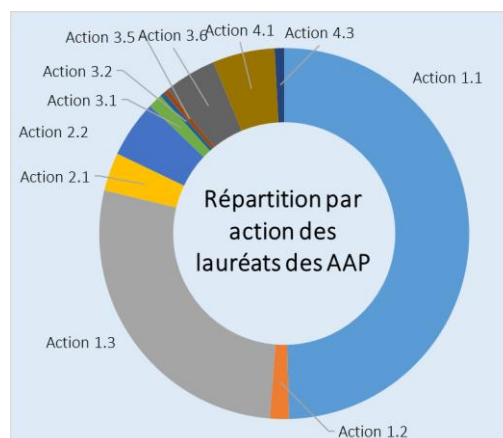
► Quelles thématiques ?

Les projets ont couvert l'ensemble des 4 axes du PRSE 3 et se sont principalement intégrés dans les

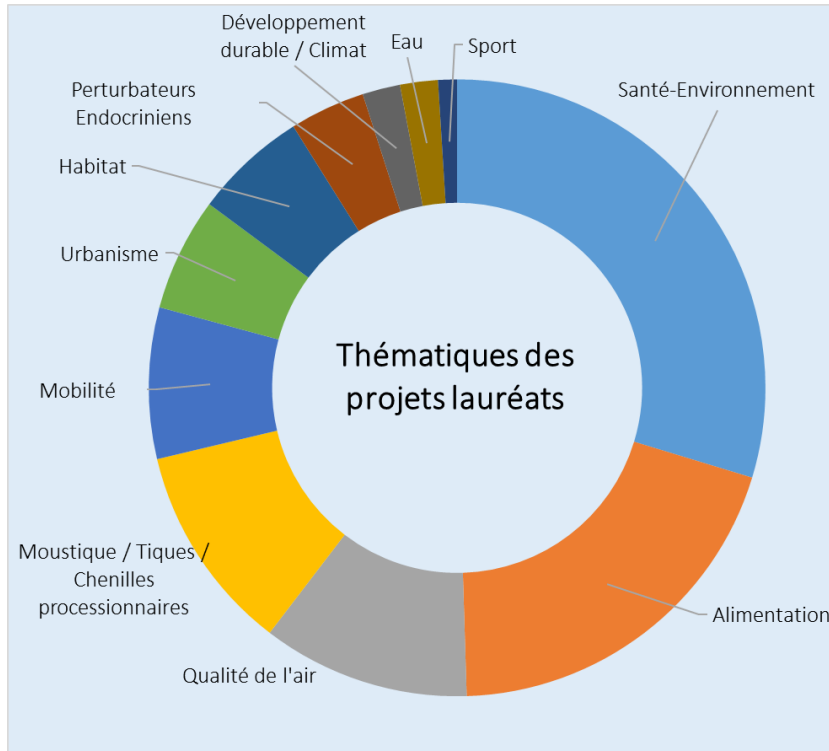
- 1.3 : Inciter les jeunes à adopter des comportements favorables en Santé – Environnement ;
- 2.1 : Promouvoir un mode de co-construction du projet d'aménagement du territoire intégrant la Santé – Environnement qui s'appuie sur un mode de participation citoyenne et de pluridisciplinarité ;
- 2.2 : Inciter les collectivités à développer des actions sur les mobilités actives
- 3.6 : Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre le moustique tigre adaptable au contexte local et permettre l'expérimentation de la communication engageante : mobilisation systémique sur un territoire / évaluation économique du coût induit par la lutte.

mesures spécifiques « appel à projets » de 4 actions :

L'action 1.3 - Promouvoir l'appropriation par le grand public de comportements favorables en santé environnementale a été la plus représentée avec 66 projets lauréats.



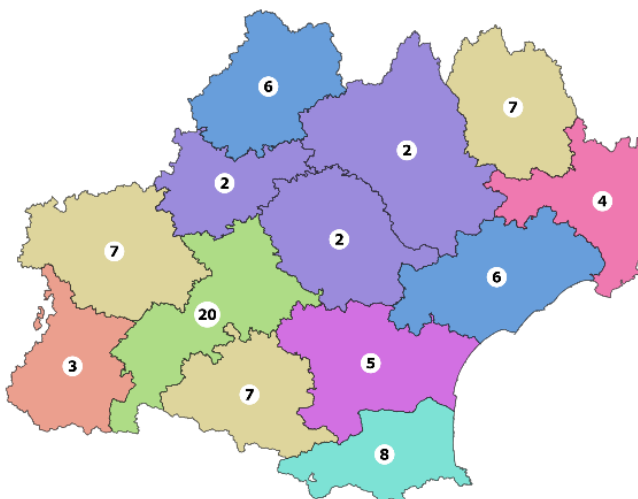
Les thématiques « Santé – Environnement » et « Alimentation » ont été les plus représentées.



► **Echelle géographique**

Origine géographique des lauréats AAP

Projets lauréats des AAP du PRSE 3 Occitanie



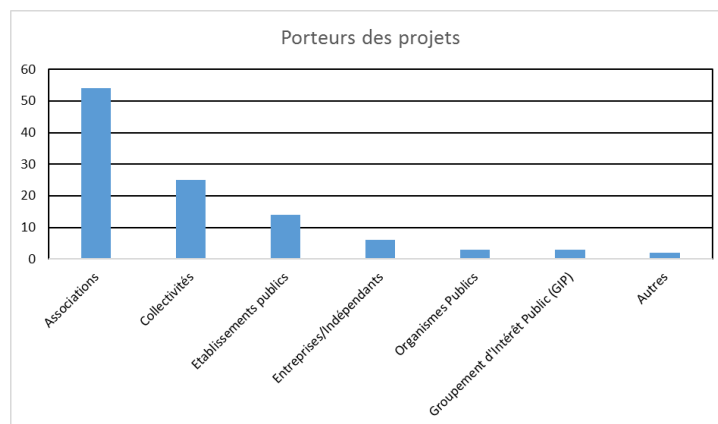
Une disparité géographique existe vis-à-vis des lauréats, mais qui reflète la disparité de densité des populations sur le territoire et la situation géographique de la métropole de Toulouse. Tous les départements sont malgré tout représentés. Le département de la Haute-Garonne a été le plus représenté avec 20 projets, tandis que les départements du Tarn, de l'Aveyron, et du Tarn-et-Garonne ont été ceux qui ont présenté le moins de projets retenus.

...et 17 projets à l'échelle de la région

▸ Porteurs de projets

Les associations et les collectivités étaient les structures les plus représentées. On remarque l'absence des structures de recherche scientifique.

Typologie des porteurs de projet



▸ Motivation et satisfaction des lauréats

Les entretiens avec les lauréats ont mis en avant leur satisfaction par rapport à leur participation au PRSE via les AAP. Cette satisfaction est principalement en lien avec

- Le financement apporté qui pour beaucoup de lauréats, contribue à une fraction significative de leur budget de fonctionnement et a ainsi facilité la mise en œuvre de leurs actions.
- La vitrine que leur a offert le PRSE, leur permettant une communication à un plus large public.

En outre, les lauréats des projets financés particulièrement par l'ARS ont été satisfaits de voir la légitimité apportée par la présence de l'agence régionale de santé.

▸ Echange avec la gouvernance et le cadre PRSE

Au vu des entretiens réalisés, il est apparu que les lauréats ont principalement échangé avec leur référent DRAAF, DREAL, ADEME, ou ARS selon l'origine du financement reçu. Il ressort également des entretiens que les échanges ont typiquement été peu fréquents pendant la mise en œuvre du projet : aspect qui n'a toutefois pas été évalué de façon négative par les répondants. Plusieurs des lauréats ont même mentionné avoir eu l'impression que les intervenants étaient disponibles et à l'écoute lorsqu'ils en avaient besoin.

Un point notable apparu au travers des entretiens réside toutefois dans le fait que la majorité des lauréats interrogés avait une très grande méconnaissance de l'action dans laquelle ils s'inséraient et de façon plus générale du PRSE 3 dans sa globalité.

Il existe pour plusieurs d'entre eux une confusion entre le cadre PRSE et la structure en charge de les financer. Tous les lauréats connaissaient l'organisme qui les finançait sans pour autant comprendre que ce financement s'insérait dans quelque chose de plus large qu'est le PRSE.

Dans ce sens, les lauréats ont peu communiqué sous le label PRSE, préférant les labels ARS, DREAL, ADEME, ou DRAAF.

▸ Evaluation des projets

Chaque financeur a imposé ses propres obligations aux lauréats. A minima, il a été demandé aux lauréats de rédiger un bilan de leur projet à l'issue de celui-ci. Pour chaque AAP, un tableau nommant les pilotes en charge du suivi des projet lauréats a été établi.

Certains des lauréats interrogés ont regretté de ne pas disposer d'une trame pour réaliser le bilan.

Ces bilans n'ont pas été nécessairement transmis aux pilotes et ces derniers n'étaient finalement que très peu au courant des projets mis en œuvre dans le cadre des AAP et ce malgré la mise à disposition du tableau de suivi. Le manque d'implication des pilotes est largement dû à un manque de temps.

Du côté des lauréats, ces derniers ont regretté de ne pas savoir l'impact de leur projet sur le PRSE estimant que « si le PRSE leur avait apporté énormément, ils n'étaient pas sûrs de savoir ce qu'ils avaient apporté au PRSE ».

Cette conclusion est apparue comme un point saillant négatif du PRSE 3 et de la mise en œuvre de ces AAP. Il s'agit donc là d'un point d'amélioration qui devra faire l'objet d'un intérêt particulier lors de la mise en œuvre du prochain PRSE 4.

► Le réseau PRSE pour les lauréats entre eux

La liste des lauréats est disponible sur le site du PRSE.

Si les lauréats interrogés n'ont pas nécessairement regretté le manque de contact entre eux, ils estiment qu'une meilleure mise en réseau pourrait être bénéfique pour la mise en œuvre de leur projet. Pour remédier à cet état de fait, déjà identifié par l'équipe d'animation, une rencontre a été organisée le 17 février 2022 à Carcassonne, par l'intermédiaire du GRAINE, afin de réunir l'ensemble des lauréats de l'AAP 2021/2022. Cette initiative a été unanimement saluée par l'ensemble des participants, qui ne représente cependant que 50 % des lauréats.

Les personnes interrogées ont tout de même admis que les journées de rencontre sont extrêmement chronophages et l'éloignement géographique tend à les décourager d'y participer. Pour les personnes s'étant rendues à cette journée, **l'expérience a été jugée extrêmement positive, voire « inspirante ».**

6. Perspectives d'amélioration en vue du PRSE 4

6.1 Des acteurs engagés

► Les porteurs de mesure

Il serait bénéfique pour le PRSE de s'appuyer sur d'autres porteurs de mesures que les agences de l'Etat. Il conviendrait notamment d'encourager les instituts de Recherche et les experts de la Santé ou de l'Environnement de s'impliquer davantage.

Il est évident que le caractère chronophage de la mission de porteur de mesure est un frein pour mobiliser ces acteurs.

Dès lors les impliquer à travers les projets, comme c'est le cas avec les milieux associatifs, ou au moment de l'écriture du PRSE peut être une bonne alternative.

► Les porteurs de projet

Les porteurs de projet étaient principalement le milieu associatif et les collectivités.

La possibilité que les financements, réservés uniquement à des structures publiques, limitent l'ouverture du PRSE aux structures privées comme les industriels apparaît fort probable.

L'absence des acteurs de la recherche scientifique quant à elle peut s'expliquer par le montant des crédits alloués – considérés comme faibles par rapports aux crédits typiquement exploités par ces instituts. C'est à l'échelle nationale, et à travers les budgets alloués dans le cadre du PNSE, que les structures de recherche interviennent.

Néanmoins, cette absence reste remarquable. Une solution pourrait être le financement dans le cadre du PRSE de projets de recherche appliqués. Reste qu'il convient d'aller communiquer sur le PRSE à ces structures.

► Des animateurs dédiés

Il ressort de façon systématique sur l'ensemble des entretiens que **le manque de temps était le principal frein** à la réalisation des mesures, de la communication et de l'animation. Du côté des pilotes d'action des mesures, cette mission mérite d'être confortée et appuyée en interne au moins pour les porteurs en ARS et en DREAL. **Concernant l'animation globale du dispositif, du temps et des compétences d'animations spécifiques avec un accompagnement pour la stratégie de communication sont des paramètres essentiels pour la réussite du projet.**

6.2 Communication et outils numériques 2.0

La communication et l'utilisation des outils numériques doivent être développées afin d'élargir le public ciblé. Les porteurs des mesures et les lauréats des AAP doivent être encouragés à utiliser les nouveaux modes de communication. Une formation devrait pouvoir leur être proposée.

L'accent doit être mis sur la définition des objectifs des différents outils afin d'en préciser le contenu et comment l'afficher.

Une charte de communication sur ces outils devrait être rédigée et appliquée afin de systématiser la communication des projets mis en œuvre sous le label PRSE. Cela pourra passer concrètement par l'utilisation du logo PRSE, les *hashtags*, les renvois sur le site internet, et ce afin de faire vivre le PRSE.

Aux tâches spécifiques, une tâche générique pourrait être inscrite dans chacune des mesures ; elle traiterait de la communication sur les plateformes. Un indicateur (nombre de communications diffusées) pourrait permettre de suivre la réussite de cette tâche. A long terme, cela permettra d'évaluer l'implication des pilotes avec ces outils numériques.

Idéalement, un animateur « 2.0 » compétent du PRSE pourrait être désigné avec en charge l'animation du PRSE 4 Occitanie sur internet. Cette ressource dédiée mettrait en valeur les actions et productions

du PRSE sur la plateforme la plus adaptée. Elle permettrait de professionnaliser la communication et par conséquent en améliorer l'efficacité.

6.3 Une approche par territoire et la mise en réseau des acteurs

► Approche par territoire

La région Occitanie comporte treize départements. C'est la plus étendue des régions métropolitaines et la cinquième la plus peuplée. Elle regroupe une grande diversité de territoires, de la haute à la moyenne montagne avec également de grandes plaines et une grande façade littorale. L'urbanisation la plus dense est concentrée autour de Toulouse et des villes situées en pourtour méditerranéen.

Cette hétérogénéité de territoires constitue une difficulté particulière. Si cette territorialisation s'est faite dans le cadre du PRSE 3 au travers des AAP, elle doit être intégrée dès la phase de construction du prochain PRSE 4, en posant une attention particulière à la pertinence et à la faisabilité des tâches à mener. Ce dernier doit être considéré comme un outil d'appropriation des territoires, de manière à construire des mesures et actions adaptées à chaque particularité.

Le PRSE4 pourrait être l'occasion d'accentuer la construction d'actions par territoire au-delà d'une construction par milieu. Cette approche rejoint le positionnement du PNSE 4 (« Un environnement, une santé ») en termes d'approche ONE HEALTH (la santé des animaux, des humains, et celle de l'environnement sont liées). Cette approche intégrée doit conduire à mettre en œuvre des actions (ex. : le risque des maladies transmises par les tiques) qui concernent à la fois les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'environnement, impliquant donc de nombreux acteurs dont les points de vue, les connaissances, les attentes, et les possibilités d'action sont différents, et qui doivent in fine permettre de concourir à la bonne santé des territoires.

► Mise en réseau

Le développement de la plateforme AGIR ESE est une vraie avancée qui devra être le principal moteur des échanges entre les différents acteurs dans le cadre du PRSE 4.

Pour les lauréats des AAP, il conviendrait de :

- Mieux les informer sur le cadre PRSE ;
- Leur permettre d'échanger ensemble.

Proposer des webinaires réguliers au début, pendant et à la fin de la mise en œuvre des projets pourrait être utile, notamment pour informer sur ce qu'est le PRSE aux participants. Le mode webinaire permet de s'affranchir pour beaucoup des contraintes de temps et d'argent qu'entraînent des journées de rencontre.

Aussi, des newsletters régulières présentant l'avancement du PRSE et un éclairage sur certains projets serait un atout significatif pour faire vivre le PRSE auprès de ses principaux acteurs – étape essentielle avant d'essayer de le faire vivre auprès du grand public. Celles-ci devraient être régulières sans être trop fréquentes, assurer la fidélisation des lecteurs sans les saturer d'informations.

Il convient de façon générale de renforcer le lien entre la gouvernance, les pilotes des mesures, et les lauréats d'AAP.

6.4 Le suivi de la mise en œuvre du PRSE 4

► Les indicateurs

Un effort particulier doit être porté sur les indicateurs de réussite en lien avec ceux définis dans le PNSE 4. Néanmoins, il serait peut-être préférable de ne pas définir trop en amont les indicateurs de réussite chiffrés à produire, mais de les définir au fil de l'eau, selon le ressenti des pilotes et l'opérationnalité des mesures.

Ainsi une échéance intermédiaire pourrait être fixée, après les premiers mois de la mise en œuvre de chaque tâche, à laquelle il serait demandé aux pilotes de renseigner **des indicateurs chiffrés opérationnels** qu'ils seraient à même de produire.

Ce choix, établi par le pilote, devrait par ailleurs, l'encourager à produire régulièrement un suivi de sa mesure.

► Les lauréats des AAP

Un effort doit être porté sur **la remontée aux pilotes de la bonne mise en œuvre des actions** par les lauréats des AAP. Outre les rapports en fin de projet déjà demandés par les financeurs, la remontée régulière de données succinctes sur une plateforme d'échange pourrait être intéressante. Il pourrait être intéressant de mettre à disposition des lauréats une trame simple à remplir.

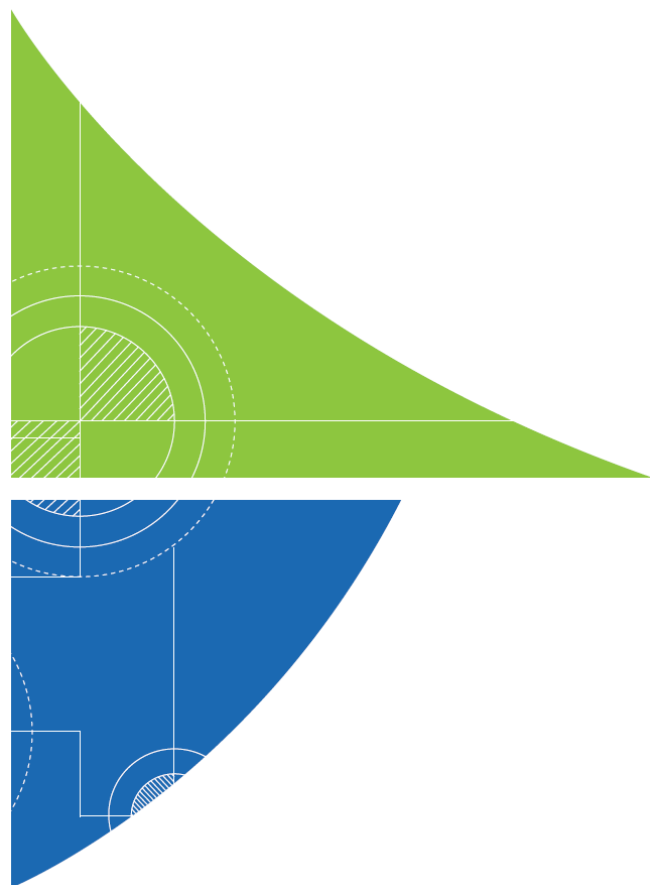
Certains des lauréats ont également souhaité vouloir réaliser **un bilan à mi-parcours**, similaire au bilan réalisé dans le cadre de l'écriture de ce document.

Les rencontres entre les lauréats doivent être maintenues et développées dans le cadre du PRSE 4.

Pour conclure...

- La quasi-totalité des mesures a été menée à terme, et les pilotes se sont montrés globalement satisfaits de leur implication dans le PRSE 3 et du travail mené ;
- Il y a un réel intérêt et une volonté d'investissement dans le futur PRSE 4. Les pilotes souhaitent que leurs mesures soient poursuivies et étendues dans le cadre du PRSE 4 ;
- Face à la crise sanitaire qui a marqué ce PRSE 3, les pilotes des mesures ont su réagir et s'adapter ce qui témoigne de l'adaptabilité de l'outil PRSE ; cela devra rester une caractéristique clé du PRSE 4 ;
- C'est finalement le manque de temps et de moyens humains qui ont été les principaux freins à la bonne mise en œuvre de ce PRSE 3 ;
- Il faut continuer à encourager la diversité des acteurs engagés dans l'écriture du PRSE, et renforcer la diversité des pilotes de mesures, et des lauréats d'AAP ;
- Les efforts débutés avec la page LinkedIn, la plateforme AGIR ESE, et la mise à jour régulière du site du PRSE doivent être poursuivis et accentués avec une animation coordonnée avec la communication. Les outils numériques sont importants pour le bon suivi et la promotion des actions menées. Ce sont des canaux d'information désormais incontournables pour faire passer les messages forts de santé environnement.
- Il faut encourager la mise en œuvre d'actions opérationnelles en complément des actions de sensibilisation et favoriser l'accentuation de la territorialisation des actions.

ANNEXES



Annexe 1. Questionnaires soumis aux acteurs du PRSE 3

Cette annexe contient 8 pages.

Réalisation du Bilan du PRSE-3 Occitanie

Questionnaire auprès des acteurs du PRSE-3 Occitanie : Lauréats AAP

Lauréat :

Année de participation :

INDIVIDU REpondant AU QUESTIONNAIRE

NOM / PRENOM :

Email / Téléphone :

1. A quel collège appartenez-vous ?

Etat	
Collectivités	
Associations	
Experts	
Autres	

2. Acceptez-vous que cet entretien soit enregistré ?

Oui	Non
-----	-----

CONTEXTE DE LA PARTICIPATION

3. Dans quel contexte s'inscrit le projet soumis aux AAP ?

4. Les actions mises en œuvre existaient-elles avant ? Depuis quand ?

5. Pourquoi avez-vous répondu aux AAP ?

Le financement	
Bénéficiaire d'un réseau	
L'exposition potentielle	
Pour pouvoir jouer un rôle plus important dans le futur	

BILAN DE VOTRE PARTICIPATION

6. Dans quelle mesure le PRSE a-t-il facilité la mise en œuvre du projet ?

A beaucoup facilité	
A un peu facilité	
N'a pas eu d'effet	
A été un frein	

Expliquer :

7. Quelle a été la fréquence de vos échanges avec les responsables de la mesure associée ?

Très fréquents	
Fréquents	
Rares	

8. Comment jugez-vous l'accompagnement de la gouvernance du PRSE ?

Très bien	
Bien	
Mauvais	

9. Souhaiteriez-vous renouveler l'expérience ? Si oui que souhaiteriez-vous changer ?

Oui	Non
------------	------------

Expliquez :

LES AUTRES LAUREATS

10. Avez-vous échangé avec les autres lauréats ? A quelle occasion ?

Jamais	Parfois	Régulièrement
---------------	----------------	----------------------

11. Avez-vous suivi les réalisations des autres lauréats ?

Oui	Non
------------	------------

12. Votre vision des

VOTRE INTEGRATION AU SEIN DU PRSE

13. Connaissez-vous le PRSE et la structure du plan dans lequel s'insère votre projet ?

Oui	Non
-----	-----

14. Avez-vous suivi les actions du PRSE ?

Oui	Non
-----	-----

15. Communiquez-vous sous le label PRSE ?

Oui	Non
-----	-----

16. La participation au PRSE a-t-elle fait évoluer votre vision des problématiques en santé environnement ?

Oui	Non	Je ne sais pas
-----	-----	----------------

17. Seriez-vous prêt à participer à la rédaction du PRSE 4 et à porter des mesures ? Expliquez.

Oui	Non
-----	-----

Expliquez :

Réalisation du Bilan du PRSE-3 Occitanie

Questionnaire auprès des acteurs du PRSE-3 Occitanie : Pilote

ACTION : 1.1 Créer une culture commune des acteurs relais sur la santé environnementale

MESURE : 1.1.1 Créer et animer la plateforme des acteurs relais sur la santé environnementale Occitanie

INDIVIDU REpondant AU QUESTIONNAIRE

NOM / PRENOM :

Email / Téléphone :

1. A quel collège appartenez-vous ?

Etat	
Collectivités	
Associations	
Experts	
Autres	

2. Quelle est votre principale spécialité ?

La santé	
L'environnement	
La santé/environnement	
L'aménagement du territoire	
La formation	
Autre	

3. Acceptez-vous que cet entretien soit enregistré ?

Oui	Non
------------	------------

BILAN de l'ACTION

4. Echelle Géographique de la Mesure

Commune	
EPCI	
Département	
Région	
Autre	

5. Rappel des Tâches

Tâches	Terminé	En Cours	A l'arrêt
		(% de réalisation)	
Création d'un annuaire/liste de diffusion dédiée à l'éducation en santé environnement en Occitanie			
Validation de la charte régionale pour une pédagogie en santé environnement en Occitanie			

6. La réalisation d'une tâche en particulier a-t'elle permis de débloquent d'autres tâches ?

Expliquer

7. Rappel des Indicateurs

	Cibles	Réalisés
Nombre d'acteurs relais identifiés dans l'annuaire électronique		
Nombre d'actions mise en œuvre par les partenaires de la plateforme		
Nombre de réunions du groupe de gouvernance		

8. De façon générale, comment évalueriez-vous le bilan de cette mesure ?

Très Bien	Bien	Moyen	Mauvais	Très Mauvais
------------------	-------------	--------------	----------------	---------------------

9. Dans tous les cas, précisez pourquoi ?

Expliquer :

MOTEURS et FREINS

10. Selon vous, quelles ont été les principales difficultés et réussites de la mesure ?

Expliquer :

--

11. Le mode de gouvernance du PRSE vous a semblé :

Adapté	
Mobilisateur	
Une perte de temps	
Un simple affichage	
Trop complexe	
Peu efficace	

12. Pour vous, le PRSE est :

Un lieu de rencontre avec les autres acteurs du champ de la Santé Environnement	
Une source d'information et de données sur la santé environnement	
Une nouvelle forme de participation aux enjeux de la région en santé environnement	
Un lieu de débat	
Un dispositif de plus qui n'améliore pas la situation	
Un lieu de liberté de parole	
De l'affichage et rien de plus	

13. Votre participation dans le PRSE au cours du temps s'est :

Renforcée	
Maintenue	
Dégradée	

14. La mesure a-t-elle bénéficié d'un ou plusieurs projets/financement dans le cadre des AAP ?

Oui	Non
------------	------------

15. Votre mesure a-t-elle bénéficié d'autres financements que ceux des AAP du PRSE ?

Oui	Non
-----	-----

16. Quels fonds ont été mobilisés ?

Expliquer :

17. Selon vous ce financement de projets a-t-il facilité la mise en œuvre de l'action ?

	Pour son lancement	Pour sa réalisation	Pour sa poursuite (projet pré-existant)
Beaucoup			
Moyennement			
Très Peu			
Pas du tout			

Expliquer :

18. Votre action existait-elle déjà avant son inscription au PRSE ?

Oui	Non
-----	-----

19. Souhaitez-vous que la mesure soit intégrée dans le PRSE4 ?

Oui	Non
-----	-----

20. Comment évaluez-vous le futur de la mesure. Souhaiteriez-vous la poursuivre, la renouveler, la réorienter ?

Expliquer :

--

21. La participation au PRSE a-t-elle fait évoluer votre vision des problématiques en santé environnement ?

Oui	Non	Je ne sais pas
------------	------------	-----------------------

COMMUNICATION

22. Avez-vous consulté le site internet <http://www.occitanie.prse.fr> ?

Jamais	Parfois	Régulièrement
---------------	----------------	----------------------

23. Avez-vous consulté la page LinkedIn du PRSE3 Occitanie ?

Jamais	Parfois	Régulièrement
---------------	----------------	----------------------

24. Avez-vous communiqué sur la mesure via les réseaux sociaux ?

	Jamais	Parfois	Régulièrement
Facebook			
Twitter			
Instagram			
Autre			

AUTRE

25. Souhaitez-vous recommander une personne susceptible d'être intéressée pour exprimer son retour d'expérience sur la mise en œuvre de la mesure ?

NOM / PRENOM

E-mail / Téléphone

Annexe 2. Fiches Bilan

Cette annexe contient 37 pages.

Mesure 1.1.1 – Créer et Animer la plateforme des acteurs relative à la santé environnement en Occitanie



Mesure multi-partenariale : ARS, IREPS, GRAINE, DREAL, DRAAF, DREETS, Rectorats, Collectivités

Mesure AAP : Non

Cible : Acteurs de la Santé Environnement

Territoire concerné :



Avancement : 2/2 tâches réalisées

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote : 

La mesure visait à créer et animer la plateforme des acteurs en santé environnement destinée à fédérer les ressources et compétences, notamment en prévention et promotion de la santé afin :

- D'améliorer progressivement les liens entre les acteurs, la qualité des actions et la professionnalisation des acteurs ;
- D'améliorer l'articulation et la complémentarité des politiques ;
- De favoriser les innovations ;
- De mieux couvrir les territoires et cibler les populations défavorisées.

Un groupe de gouvernance a été mis en place, composé des institutions porteuses du PRSE 3 (ARS / DREAL / DRAAF / DREETS / Rectorats de Montpellier et Toulouse) ainsi que des collectivités territoriales dont le Conseil Régional, l'ORS, l'IREPS et le GRAINE Occitanie, des représentants des associations de défense de l'Environnement et des usagers, des représentants des professionnels de santé.

La mesure a conduit à la réalisation de la plateforme Agir ESE. Cette plateforme est co-animée avec les partenaires de l'ESE de la région Auvergne Rhône Alpes, pour mutualiser les ressources tout en respectant et valorisant les expériences locales grâce à l'entrée régionale.

<https://agir-ese.org/>

Mesure 1.1.2 – Renforcer la place des professionnels de santé



Mesure multi-partenariale : ARS, Cabinets Libéraux, Professionnels de Santé

Mesure AAP : Non

Cible : Professionnels de santé

Territoire concerné :



Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

Les professionnels de santé, exerçant en libéral ainsi que dans des établissements et services de santé et médico-sociaux, sont des acteurs relais majeurs pour l'éducation à la santé environnement. Le nombre important de professionnels concernés et la multiplicité des acteurs institutionnels spécifiques justifiait une mesure à part entière dans le cadre du PRSE 3 Occitanie.

Cette mesure a été prise en compte dans la stratégie globale de communication en santé environnement destinée aux citoyens (Mesure 1.3.2) ainsi que dans le cadre des autres axes du PRSE 3 Occitanie.

Mesure 1.2.1 – Sensibiliser les collectivités territoriales sur leur rôle en santé environnement



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, Mairies, CREA-ORS, FNORS

Mesure AAP : Non

Cible : Collectivités

Territoire concerné :



Avancement : 3/3 tâches réalisées

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :

Portée par la DREAL.

La mesure visait à sensibiliser les collectivités territoriales sur leur rôle en santé environnement.

Au préalable, le CREA-ORS a réalisé une enquête afin de connaître le niveau d'intervention des collectivités en santé environnement, et de comprendre la façon dont elles perçoivent leur rôle, les leviers dont elles disposent, leurs pratiques et leurs outils pour l'intégrer. Il ne s'agissait pas d'établir un état des lieux exhaustif des pratiques et des outils, mais plutôt de conduire une enquête qualitative sur un panel représentant l'hétérogénéité des collectivités territoriales (type de collectivité, taille, urbain/rural, etc.).

Cette enquête a donné lieu au rapport : "Evaluation du niveau d'intervention des collectivités territoriales en santé-environnement" - sept. 2019, CREA-ORS.

Une restitution de cette étude a été faite lors de rencontres avec les collectivités territoriales.

Mesure 1.2.2 – Fournir des informations sur la santé environnementale aux collectivités territoriales



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, ATMO Occitanie, Mairies, EPCI, GRAINE, CNFPT

Mesure AAP : Non

Cible : Collectivités

Territoire concerné :



Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par la DREAL.

En complément de la mesure 1.2.1, cette mesure visait à fournir régulièrement aux collectivités territoriales intéressées (adhésion à une liste de diffusion), des informations en santé environnement susceptibles d'être relayées via leur outils locaux.

Les thèmes des webinaires étaient : un module général, "agir pour des bâtiments publics sains", "agir pour un urbanisme favorable à la santé-environnement", "agir pour une nature favorable à la santé dans nos villes et nos villages", "agir pour une alimentation durable sur mon territoire", et "agir pour un habitat sain pour ses occupants".

Mesure 1.3.1 – Inciter les jeunes à adopter des comportements favorables en santé environnementale



Mesure multi-partenariale : ARS, Education Nationale, Rectorats

Mesure AAP : Oui

Cible : Enfants et Adolescents, Professionnels de l'éducation

Territoire concerné :



Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote : *Pas de retour*

Portée par l'ARS.

Cette mesure visait à inciter les jeunes à adopter des comportements favorables en santé environnement à travers des interventions dans et hors temps scolaire.

Mesure 1.3.2 – Informer et sensibiliser les citoyens pour qu'ils soient en capacité d'être pleinement acteurs de leur santé et de leur environnement



Mesure multi-partenariale : ARS, DREAL, Conseil régional

Mesure AAP : Oui

Cible : Tout public

Territoire concerné :



Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

Cette mesure concernait les citoyens, à la fois les adultes et les jeunes, pour qu'ils soient en capacité de changer leurs propres comportements, pour eux et leurs proches, mais aussi d'influer sur des décisions collectives, pour qu'ils prennent en compte les inégalités sociales et territoriales de santé notamment en lien avec l'environnement.

La mesure a été mise en œuvre dans le cadre de la plateforme des acteurs relais sur la santé environnementale Occitanie prévue à la mesure 1.1.1. : <https://agir-ese.org/>

Mesure 2.1.1 – Sensibiliser les collectivités territoriales à la prise en compte d’une approche santé environnementale de la planification en urbanisme



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, ATMO Occitanie, CNFPT, EPCI, ORS, FNORS, Conseil Régional, CEREMA

Mesure AAP : Oui

Cible : Collectivités

Territoire concerné :



Avancement : 2/2 tâches réalisées

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote : 😐

Portée par la DREAL.

La mesure visait à convaincre les élus et leurs équipes des enjeux de santé environnement dans la planification en urbanisme pour qu'ils en deviennent les promoteurs sur leur territoire en construisant un argumentaire « santé environnementale pour la planification en urbanisme » devant donner lieu à la production d'un kit (plaquette, modalités d'animation et d'accompagnement) pour une diffusion auprès des réseaux d'élus, de professionnels, et des organismes de formation.

Une boîte à outils régionale a été réalisée, intégrant :

- Des fiches de sensibilisation des élus, des techniciens de collectivités territoriales ;
- Des vidéos de retour d'expérience ;
- Un jeu de plateau ;
- Une méthodologie et des supports pour réaliser une balade sensible ;
- Des diaporamas de durées variables pour présenter les enjeux de santé-environnement.

Des formations et des réunions d'information ont été proposées pour garantir la cohérence du discours et l'appropriation des techniques d'animation.

Mesure 2.1.2 – Sensibiliser les maîtres d’œuvre et leur donner les outils pour intégrer la santé environnementale dans les documents de planification en urbanisme



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, ATMO Occitanie, CNFPT, EPCI, ORS, FNORS, Conseil Régional, CEREMA

Mesure AAP : Oui

Cible : Collectivités

Territoire concerné :



Avancement : Tâches réadaptées mais terminées

Satisfaction du pilote : 😐

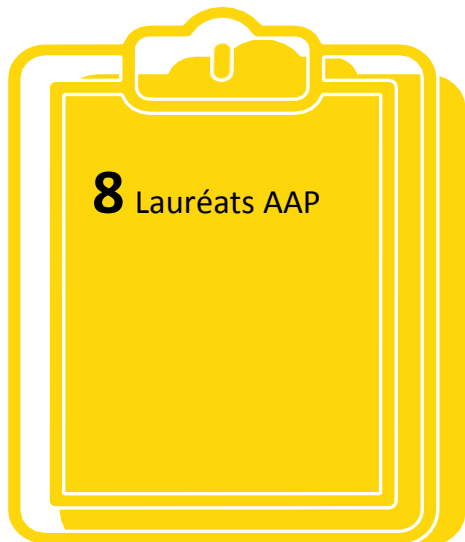
Portée par la DREAL.

La mesure, complémentaire à la mesure 2.1.1, visait à apporter aux collectivités territoriales un guide technique pour intégrer la santé environnementale dans la planification en urbanisme en favorisant les retours d’expériences.

Il s’agissait dès lors de :

- Élaborer avec un groupe interdisciplinaire un guide technique « santé environnementale pour la planification en urbanisme »
- Créer un Club interdisciplinaire « REX » pour favoriser les échanges constitués de techniciens de collectivités, utilisateurs du guide.

Mesure 2.1.3 – Promouvoir un mode de co-construction de projet urbain intégrant la santé environnementale qui s’appuie sur un mode de participation citoyenne et de pluridisciplinarité



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, EPCI, Conseil Régional, CEREMA

Mesure AAP : Oui

Cible : Collectivités

Territoire concerné :



Avancement : 2/2 tâches réalisées

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par la DREAL.

La mesure, complémentaire aux mesures 2.1.1 et 2.1.2, visait à répondre à l’enjeu d’une solidarité territoriale conciliant intensification urbaine, mixité d’usage et qualité de vie, et pensée avec les citoyens.

L’objectif était d’inciter les collectivités territoriales à prendre en compte la santé environnementale et la participation citoyenne dès la phase de conception des projets, au-delà des obligations réglementaires. Il s’agissait dès lors de :

- Valoriser les échanges d’expériences sur les projets urbains intégrant la santé environnementale et la concertation avec les citoyens ;
- Recenser et valoriser des projets urbains co-construits, avec une participation effective des citoyens, de l’élaboration à la mise en oeuvre, et s’inscrivant dans des démarches engagées et volontaristes (éco-quartiers, Contrats Locaux de Santé, EIS, etc.).
- Communiquer sur la façon d’intégrer la santé environnementale dans les politiques locales (colloques, plaquettes d’information, salon des maires...).
- Mettre en place un appel à projets visant le développement de projets urbains intégrant la santé environnementale et la participation des citoyens.

Mesure 2.2.1 – Valoriser les bonnes pratiques en milieu rural et péri-urbain pour promouvoir les modes actifs (marche, vélo), réintroduire la multimodalité et favoriser l’intermodalité



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, Conseil Régional, Mairies, Conseil Départemental

Mesure AAP : Oui

Cible : Tout public

Territoire concerné :



Avancement : Tâches réadaptées mais terminées

Satisfaction du pilote :



Portée par la DREAL.

La mesure visait à promouvoir les modes actifs (marche, vélo), de réintroduire la multi-modalité et de favoriser l’intermodalité. Un état des lieux des bonnes pratiques en la matière devait être collecté pour une diffusion sur le site internet PRSE 3 Occitanie et lors de temps d’échange à l’occasion de la semaine de la mobilité.

Mesure 2.2.2 – Valoriser les bonnes pratiques en milieu urbain, et notamment dans les zones concernées par un PDU, obligatoire ou volontaire, rendre plus attractives la multi-modalité et l'intermodalité et améliorer la logistique urbaine

Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, Conseil Régional, Mairies, Conseil Départemental

Mesure AAP : Oui

Cible : Tout public

Territoire concerné :



Avancement : Tâches réadaptées mais terminées

Satisfaction du pilote :



Portée par la DREAL.

La mesure visait à rendre plus attractives et efficaces la multi-modalité et l'intermodalité, et à améliorer la logistique urbaine.

Un état des lieux des bonnes pratiques en la matière devait être collecté pour une diffusion sur le site internet PRSE 3 Occitanie et lors des temps d'échange à l'occasion de la semaine de la mobilité.

Mesure 2.2.3 – Inciter les collectivités territoriales à développer des actions sur les mobilités actives



Mesure multi-partenariale : ARS, DREAL, Conseil Régional, Mairies, Conseil Départemental

Mesure AAP : Oui

Cible : Tout public

Territoire concerné :



Avancement : *Mesure portée dans l'AAP des projets co-financés avec l'ADEME qui servent de vitrine sur ce sujet*

Portée par l'ARS (Délégation du Lot).

La mesure visait à encourager les initiatives locales et les projets pilote par le biais d'un appel à projet, permettant la mobilisation – appropriation par les porteurs de projet « en faisant », sur des approches insuffisamment connues, donc non maîtrisées par les collectivités.

In fine la mesure devait permettre d'améliorer la santé des citoyens en encourageant des pratiques de mobilité plus « physiques » (marche, vélo, etc.), tout en améliorant souvent l'attractivité de la multimodalité et de l'intermodalité et contribuait ainsi à la réduction des émissions polluantes.

La mesure a permis de mettre en avant, via les projets financés, des situations positives.

Mesure 3.1.1 – Développer les connaissances et les cartographies d'exposition relatives à la qualité de l'air extérieur



Mesure multi-partenariale : CREAM-ORS, ATMO Occitanie, DREAL, Mairies

Mesure AAP : Non

Cible : Acteurs de la Santé Environnement

Territoire concerné :



Avancement : Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par CREAM-ORS.

Il s'agissait dans le cadre de cette mesure de développer des cartographies d'inégalités d'exposition environnementale, relatives à la qualité de l'air, sur l'ensemble de la région Occitanie. *In fine* les cartographies devaient s'intégrer à la production de la mesure 3.1.2. pour définir des zones à enjeux prioritaires.

Le document final « Disparités environnementales » est disponible sur le site internet du PRSE 3 à l'adresse suivante : http://www.occitanie.prse.fr/IMG/pdf/dossiertravail_dispenv_fin-2.pdf.

En complément, un travail a été mené pour réaliser l'état des lieux des données cartographiques disponibles sur la qualité de l'air et rédiger un cahier des charges pour développer un outil d'information adapté au grand public.

Mesure 3.1.2 – Conduire une étude de faisabilité concernant le croisement des données environnementales, de santé et de défavorisation sociale



Mesure multi-partenariale : ORS, ARS

Mesure AAP : Non

Cible : Acteurs de la Santé Environnement

Territoire concerné :



Echelle communale
du territoire Occitanie

Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote : 😐

Portée par l'ORS.

La mesure visait à étudier la faisabilité du croisement de données environnementales sur la qualité de l'air, de données de santé et de défavorisation sociale afin d'en tirer un document sur les disparités environnementales.

Le document "Disparités environnementales de santé en Occitanie" livré par l'ORS fin 2017 répond à cette mesure.

Mesure 3.2.1 – Valoriser la connaissance sur l'exposition des populations aux pollens



Mesure multi-partenariale : ARS, FREDON, IRD, RNSA, Conservatoire Botanique

Mesure AAP : Non

Cible : Départements concernés par l'ambrosie.

Territoire concerné :



Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

La mesure visait à rendre lisible le dispositif de surveillance des pollens et coordonner les systèmes d'informations.

Différentes actions de prévention et de sensibilisation à la problématique de l'ambrosie ont ainsi été menées dans les départements concernés. La mesure a permis d'identifier un certain nombre de référents, et de développer des plateformes de signalement.

Mesure 3.2.2 – Développer les formations (initiale, continue, action) concernant les plantes allergisantes



Mesure multi-partenariale : ARS, CNFPT, Mairies, EID Med.

Mesure AAP : Non

Cible : Tout public

Territoire concerné :



Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

La mesure visait à former les acteurs opérationnels susceptibles de participer à la surveillance et à la lutte contre les plantes à pollen allergisant.

Les formations ont été réalisées en partenariat avec FREDON et l'URCPIE Occitanie qui garantit un opérateur relais dans chaque département de la région.

Des séries de vidéos sont disponibles <https://ambrosie-risque.info/outils/videos-et-photos/> ou <https://www.fredonoccitanie.com/ambrosies/>



Mesure 3.3.1 – Fiabiliser les systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) à risque infectieux



Mesure multi-partenariale : ARS, Office International de l'Eau, Agences de l'Eau

Mesure AAP : Non

Cible : Responsables de la production/distribution de l'eau

Territoire concerné :



Avancement : Mesure Terminée

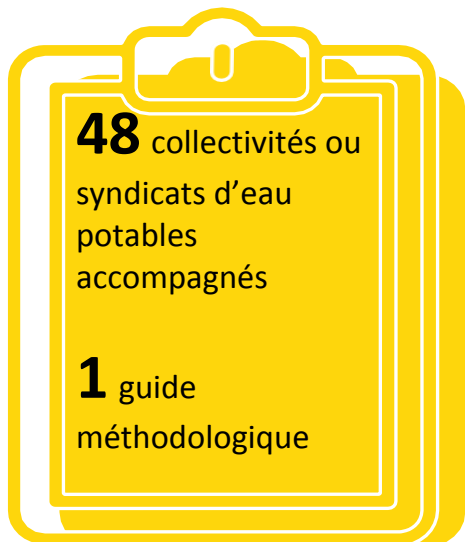
Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

La mesure qui prévoyait initialement de fiabiliser les systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) à risque infectieux a été réadaptée afin de principalement sensibiliser et accompagner les Personnes Responsables de la Production et de la distribution de l'eau (PRPDE) dans la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Mesure 3.3.2 – Améliorer la connaissance et lancer des études sur la contamination des réseaux de distribution d'eau potable par le CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)



Mesure multi-partenariale : ARS

Mesure AAP : Non

Cible : Collectivités ou Syndicats d'Eau Potable

Territoire concerné : Tout public



Avancement : 3/3 tâches réalisées

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :

Portée par l'ARS.

La mesure visait à améliorer la connaissance et sensibiliser les Personnes Responsables de la Production et de la distribution de l'eau (PRPDE).

Les tâches ont été définies à la mise en œuvre de la mesure. Elles incluait la rédaction d'un guide méthodologique à l'attention des PRPDE et des actions de sensibilisation des bureaux d'études dans les communes ciblées par l'ARS.

Mesure 3.3.3 – Améliorer la connaissance de la gestion des effluents des établissements de santé et médico-sociaux

Mesure multi-partenariale : ARS


Mesure AAP : Non

Cible : Etablissements de santé

Territoire concerné :



Avancement : Mesure Abandonnée

Satisfaction du pilote : 



Portée par l'ARS.

La mesure prévoyait de réaliser un diagnostic de gestion des effluents dans les établissements de santé et médico-sociaux.

La mesure a été jugée trop difficile à mettre en œuvre en terme de ressources humaines et n'a pas été réalisée.

Mesure 3.4.1 – Faciliter l'émergence de projets pilote de réutilisation des eaux usées traitées dans les zones sensibles

Mesure multi-partenariale : DREAL, Région Occitanie, Région Nouvelle Aquitaine, Agence de l'eau Adour Garonne

Mesure AAP : Non

Cible : Agences de l'eau

Territoire concerné :



Avancement : Mesure en cours



Porté par la DREAL.

Cette mesure a été mise en œuvre au travers d'un appel à projets financé par les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les pilotes du PRSE ont participé à l'élaboration du cahier des charges de l'appel à projets et au jury de sélection des projets lauréats.

Mesure 3.4.2 – Faciliter l'émergence de projets pilote de récupération des eaux de pluie

Mesure multi-partenariale : DREAL


Mesure AAP : Non

Cible : Acteurs de la Santé Environnement

Territoire concerné :



Avancement : Mesure Abandonnée

Satisfaction du pilote : 



Portée par la DREAL.

Cette mesure a été jugée trop difficile à mettre en œuvre en terme de ressources humaines et n'a pas été réalisée.

Aucune tâche n'avait préalablement été définie.

Mesure 3.5.1 – Impulser une méthodologie régionale de gestion des pollutions liées aux anciens sites miniers



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS

Mesure AAP : Non

Cible : Collectivités concernées ou proches d'anciens sites miniers

Territoire concerné :



Avancement : 2/2 tâches réalisées

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :

Portée par la DREAL.

Cette mesure visait à tirer un retour d'expérience des premières opérations déjà réalisées, notamment sur les sites miniers de Croix de Pallières (30) et Sentein (09) afin de rédiger un cadre d'intervention pour la gestion des pollutions liées aux anciens sites miniers de la région.

Plusieurs réflexions ont été menées telles que les opportunités et modalités de la surveillance sanitaire (au regard des travaux déjà publiés par Santé Publique France), le retour d'expérience sur les mesures de gestion environnementale, la réflexion sur les investigations environnementales adaptées en cas d'imprégnation biologique, etc.

Différents acteurs ont été amenés à intervenir dans ces territoires.

Mesure 3.5.2 – Mettre en place une veille sanitaire permanente sur les anciens sites miniers



Mesure multi-partenariale : ARS, DREAL, Santé Publique France, Professionnels de Santé

Mesure AAP : Non

Cible : Riverains d'anciens sites miniers

Territoire concerné :



Avancement : 2/2 tâches réalisées
En cours

Satisfaction du pilote : 😐

Portée l'ARS.

Cette mesure visait à développer une vigilance sanitaire pour répondre aux sollicitations de la population. Ce dispositif de vigilance devait permettre, en cas de besoin, d'adapter la réponse de santé publique.

Cette veille sanitaire se poursuit encore actuellement.

Mesure 3.5.3 – Informer/sensibiliser les collectivités concernées



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, Collectivités, GEODERIS

Mesure AAP : Non

Cible : Collectivités proches d'anciens sites miniers

Territoire concerné :



Avancement : 2/2 tâches réalisées

En cours

Satisfaction du pilote :



Portée par la DREAL.

Cette mesure s'adressait aux collectivités concernées par la présence d'anciens sites miniers sur ou à proximité de leur territoire. Elle visait à les informer et à les sensibiliser sur les impacts potentiels de ces sites sur la santé, pour qu'ils en tiennent compte dans leurs projets d'urbanisme et soient en capacité de relayer cette information vers les habitants en toute transparence.

Il s'agissait alors d'apporter une information générale aux collectivités sur:

- La politique nationale de gestion des sites et sols pollués ;
- L'inventaire Directive sur les Déchets de l'Industrie Extractive (DDIE) ;
- La méthodologie Interprétation de l'État des Milieux (IEM) ;
- Des cas pratiques d'expérience de gestion de sites miniers locaux,
- Et d'informer au cas par cas.

Les collectivités concernées par d'anciens sites miniers dont les études environnementales et sanitaires détaillées sont en cours (6 études) ont été informées lors de réunions d'information.

Mesure 3.5.4 – Informer et former les professionnels de santé et populations riveraines



Mesure multi-partenariale : ARS, Conseil de l'ordre des Médecins, Professionnels de Santé

Mesure AAP : Non

Cible : Riverains d'anciens sites miniers, Professionnels de santé

Territoire concerné :



Avancement : 2/2 tâches réalisées

En cours



Satisfaction du pilote :

Portée par l'ARS.

Cette mesure visait à mettre en œuvre des actions d'information et des formations auprès :

- Des professionnels de santé exerçant à proximité des sites pour les informer et les former sur les effets sanitaires des métaux lourds, les voies d'exposition, les mesures de prévention et la prise en charge médicale.
- Des populations riveraines pour les informer notamment sur les mesures individuelles de réduction des expositions (recommandations sanitaires).

La mesure se poursuit encore à l'heure actuelle.

Mesure 3.6.1 – Elaborer un référentiel de réponses, à disposition des départements pour faire face aux implications sanitaires engendrées par Aedes albopictus

Mesure multi-partenariale : ARS, IRD

Mesure AAP : Oui

Cible : Conseils départementaux

Territoire concerné :



Avancement : Mesure Abandonnée

Satisfaction du pilote : Pas de retour



Portée par l'ARS.

La mesure visait à élaborer un questionnaire pour évaluer les connaissances des Conseils Départementaux, en charge de la lutte, ont des opérations de prévention menées au niveau local (collectivités locales, communes, etc.) et ce, quel que soit le niveau de colonisation.

Un changement de la réglementation postérieur à la parution du PRSE a rendu la mesure inopérante. Les conseils départementaux ne sont plus impliqués dans la lutte anti-vectorielle. Ils sont par contre, s'ils le souhaitent, partenaires pour la lutte contre la nuisance.

Mesure 3.6.2 – Mettre en place des modules de formations transversaux spécifiques à la problématique d’Aedes albopictus à intégrer dans des formations existantes du CNFPT



Mesure multi-partenariale : Conseil Départemental du Lot, CNFPT/Mairies/EID Med.

Mesure AAP : Oui

Cible : Formateurs du CNFPT, Agents territoriaux

Territoire concerné :



Avancement : 1/2 tâche réalisée

Une tâche abandonnée

Satisfaction du pilote : 😞

Portée par le Conseil Départemental du Lot.

La mesure qui s’articule avec les actions de sensibilisation, d’information, de formation en direction des collectivités prévues dans les axes 1 et 2, visait à engager un travail avec le CNFPT pour intégrer des modules de formations spécifiques à la problématique d’*Aedes albopictus* dans des formations existantes transversales relatives à l’urbanisme, à l’aménagement, à l’entretien des espaces verts, etc.

Le volet intégration du sujet dans les formations internes du CNFPT n'a pas pu aboutir du fait de la crise COVID qui a embolisé les acteurs.

La fiche « Lutter contre le moustique-tigre en collectivité » issue du travail mené est disponible à l’adresse suivante : [https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/Lutter contre le moustique-tigre en collectivité/](https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/Lutter+contre+le+moustique-tigre+en+collectivite/).

Mesure 3.6.3 – Mettre en œuvre une stratégie de lutte adaptable au contexte local et permettre l'expérimentation de la communication engageante



Score de réussite

Mesure multi-partenariale : ARS, CNFPT, Education Nationale, Conseil départemental, Conseil Régional

Mesure AAP : Oui

Cible : Tout public

Territoire concerné :



Echelle communale
du territoire Occitanie

Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

Cette mesure du PRSE 3 devait permettre d'établir un partenariat fort autour de la déclinaison des différents messages de prévention et la mise en place de relais formateurs locaux à travers le lancement d'appels à projet.

L'AAP a permis des actions fortes sur le territoire telles que "Un tigre dans ma jardinerie" ; mesure qui a été reprise et étendue à l'ensemble du territoire régional pour les jardineries volontaires.

Mesure 4.1.1 – Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment à la Qualité de l’Air Intérieur (QAI) et au risque radon



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, DDT(M), Organisations professionnels, Organismes de formation, Laboratoire d’analyse de la QAI, CMEI

Mesure AAP : Non

Cible : Professionnels du bâtiment

Territoire concerné :



Avancement : 2/3 tâches réalisées

Une tâche abandonnée

Satisfaction du pilote :



Portée par la DREAL.

Cette mesure visait à amplifier la prise en compte de la Qualité de l’Air Intérieur (QAI) dans la construction. Il s’agissait ici d’informer les professionnels de la construction et de la rénovation sur ce risque sanitaire et sur les précautions à prendre pour le réduire.

Des formations initiales ou continues devaient également être proposées dans les lycées professionnels, les écoles d’architecture, les CFA, AFPA, gestionnaires de bâtiments lors de la construction ou de la rénovation.

Mesure 4.1.2 – Sensibiliser les gestionnaires et personnels d'ERP accueillant des enfants à la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) et au risque radon



Mesure multi-partenariale : DREAL, ARS, DDT(M), Association de maires, Laboratoire d'analyse de la QAI, CMEI

Mesure AAP : Non

Cible : Professionnels et gestionnaires d'ERP accueillant des enfants

Territoire concerné :



Avancement : 2/3 tâches réalisées

Une tâche abandonnée

Satisfaction du pilote :



Portée par la DREAL.

Cette mesure visait à :

- Informer les gestionnaires des établissements de leurs obligations en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) ;
- Sensibiliser tous les intervenants des établissements (enseignants, puéricultrices, personnels d'entretien, de maintenance, etc.), à la mise en œuvre de bonnes pratiques dans leurs activités respectives ;
- Inciter les gestionnaires à intégrer dans leurs cahiers des charges (construction ou rénovation de bâtiment, achat, etc.), la problématique de la QAI.

Mesure 4.1.3 – Sensibiliser et former les professionnels de santé sur les liens entre qualité de l’air intérieur et santé



Mesure multi-partenariale : ARS, Centres Hospitaliers, Professionnels de Santé

Mesure AAP : Non

Cible : Professionnels de santé

Territoire concerné :



Avancement : 3/3 tâches réalisées

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

La mesure qui ciblait spécifiquement les professionnels de santé visait à les sensibiliser et à les former aux enjeux de la qualité de l'air intérieur (QAI) et du radon, en formation initiale et continue. La définition du contenu de la formation devait être définie à travers la mise en place d'un groupe de travail avec les organismes représentant les professionnels de santé et les structures de formation initiale.

**Mesure 4.1.4 – Développer l'intervention des conseillers « habitat santé »
ou « en environnement intérieur »**

Mesure multi-partenaire : ARS, Centres Hospitaliers,
Professionnels de Santé

Mesure AAP : Non

Cible : Professionnels de santé

Territoire concerné :



Avancement : Mesure Abandonnée

Satisfaction du pilote : 😞



Portée par l'ARS.

Dans la continuité du PRSE 2 de Languedoc-Roussillon, la mesure avait pour but de développer l'intervention des Conseillers en Environnement Intérieur ou Conseillers Habitat Santé (CEI) pour la résolution de problèmes sanitaires en lien avec la qualité de l'air intérieur.

Or, le manque de personnes référentes à la problématique n'a pas permis d'avancer dans le projet.

On observe de façon générale que les CEI sont peu nombreux en Occitanie. Leurs missions, statuts et modalités de financement sont variés. Leur existence est très inégalement connue des professionnels de santé, ce qui conduit à ce que certains soient peu sollicités. A contrario, lorsqu'ils sont connus, les demandes des professionnels de santé ne peuvent pas toutes être satisfaites faute de cadre défini pour leur intervention. Il manque un dispositif régional, organisationnel et financier pérenne, et connu des professionnels de santé.

Mesure 4.2.1 – Informer la population et les acteurs relais sur le risque radon et les précautions à prendre



Mesure multi-partenariale : ARS, DREAL, Mairies

Mesure AAP : Non

Cible : Tout public

Territoire concerné :



Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

La mesure visait à informer et sensibiliser la population et des acteurs relais des territoires concernés sur le risque radon, les précautions à prendre dans l'habitat neuf, et les moyens pour réduire l'exposition dans l'habitat existant à travers des campagnes de sensibilisation.

Le groupe de travail a su définir un plan de sensibilisation et de formation des professionnels de santé et le mettre en œuvre.

Mesure 4.2.2 – Accompagner la gestion du risque radon dans l’habitat dans les zones à potentiel radon



Mesure multi-partenariale : ARS, DREAL, Mairies

Mesure AAP : Non

Cible : Tout public

Territoire concerné :



Avancement : 2/2 tâches réalisées

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l’ARS.

La mesure visait à accompagner la gestion du risque radon dans l’habitat. Cette mesure avait pour objet de susciter le volontariat de collectivités territoriales et de particuliers pour :

- Réaliser des mesures de radon par des opérateurs formés ;
- Mettre en place des solutions de remédiation pour réduire l’exposition de la population.

Dans ce contexte, des conventions opérateurs ont été réalisées dans l’ensemble de la région pour former des opérateurs au diagnostic radon à l’aide de kit de détection.

Mesure 4.3.1 – Sensibiliser les femmes enceintes et parents de jeunes enfants (0 - 6 ans) aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée



Mesure multi-partenariale : ARS, Association Mikalou, Mutualité Française

Mesure AAP : Non

Cible : Femmes enceintes, Professionnels de santé

Territoire concerné :



Avancement : 2/2 tâches réalisées

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

La mesure visait à sensibiliser les femmes enceintes et les parents de jeunes enfants (0 - 6 ans) aux risques auditifs.

L'association Mikalou est intervenue au sein de maternités volontaires pour distribuer des livrets et réaliser des formations auprès de femmes enceintes et des professionnels de santé aux risques auditifs et ce malgré une organisation des interventions dans les maternités parfois rendue difficile en raison du contexte sanitaire et social.

Mesure 4.3.2 – Sensibiliser les enfants et adolescents en milieu scolaire (9 - 18 ans) aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée



Mesure multi-partenariale : ARS, Rectorat/Fédération Octopus

Mesure AAP : Non

Cible : Adolescents, Professionnels de l'éducation

Territoire concerné :



Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

La mesure visait à sensibiliser les enfants et adolescents en milieu scolaire (9 - 18 ans) aux risques auditifs.

L'association Octopus a réalisé dans ce cadre des concerts pédagogiques destinés aux scolaires.

Mesure 4.3.3 – Agir auprès du milieu festif et du grand public



Mesure multi-partenariale : ARS, Fédération Octopus

Mesure AAP : Non

Cible : Professionnels de l'évènementiel

Territoire concerné :



Avancement : 1/1 tâche réalisée

Mesure Terminée

Satisfaction du pilote :



Portée par l'ARS.

La mesure visait à développer un label bien-être en milieu festif de la région Occitanie.

L'association Octopus a créé dans ce cadre le label « Label et la Fête ». Des campagnes de communication et de sensibilisation auprès des jeunes et de leurs parents sur les lieux de concerts ont également été menées.